



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/47/PV.78
22 décembre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 78e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 3 décembre 1992, à 15 heures

Président : M. GANEV (Bulgarie)
puis : M. MOUMIN (Comores)
(Vice-Président)

La situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général [35]

Programme de travail provisoire

La situation au Moyen-Orient : rapports du Secrétaire général [35] (suite)

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL
(A/47/672, A/47/673 et A/47/716)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant que l'Assemblée générale ne passe à l'examen du point 35 de l'ordre du jour cet après-midi, je voudrais proposer de clore la liste des orateurs pour le débat sur ce point, aujourd'hui à 17 h 30.

Si je n'entends pas d'objections, il en sera ainsi décidé.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je prie donc les représentants qui souhaitent prendre part au débat de bien vouloir inscrire leur nom sur la liste des orateurs le plus rapidement possible.

M. RICHARDSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de parler au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres.

Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, le Moyen-Orient demeure au centre de l'attention et des préoccupations. Nous avons été témoins d'étapes qui, espérons-nous, seront importantes sur la voie d'un règlement juste et durable du conflit arabo-israélien et de la question de Palestine, mais tant qu'une situation politique n'aura pas été trouvée la situation des Palestiniens restera une source de préoccupation.

La situation au Liban s'est quelque peu améliorée, mais une série d'attaques inquiétantes se sont produites dans la région frontalière du Sud-Liban ces derniers mois.

Les séquelles de la guerre du Golfe projettent également une ombre sur la région et les différends frontaliers entre les Etats de la région ont encore ajouté aux tensions.

Les perspectives d'une solution au conflit arabo-israélien et à la question de Palestine se sont considérablement améliorées avec l'ouverture à Madrid, l'année dernière, du processus de paix au Moyen-Orient, auquel participent toutes les parties directement concernées. La Communauté européenne et ses Etats membres sont fermement résolus à jouer un rôle constructif et actif dans le processus de paix.

M. Richardson (Royaume-Uni)

Nous continuons d'être guidés par les principes qui régissent depuis longtemps notre position, à savoir les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le principe de la "terre contre la paix", le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et le droit des Palestiniens à l'autodétermination.

Notre position sur les questions relatives aux territoires occupés, y compris Jérusalem-Est, est également bien connue. Nous réaffirmons la signification de Jérusalem, Ville sainte pour trois religions, et l'importance de la liberté d'accès pour tous aux lieux de culte.

Un règlement global doit, à notre avis, tenir compte de tous ces principes, mais il appartient aux parties engagées dans le processus de paix en cours de décider comment ils peuvent être appliqués en pratique sur le terrain. La Communauté européenne et ses Etats membres se félicitent de l'amélioration de la situation au Liban et de la formation d'un nouveau gouvernement que dirige M. Rafiq Hariri. Nous voulons souligner l'importance que revêt l'application stricte et totale des accords de Taëf par toutes les parties concernées afin de rétablir intégralement la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale d'un Liban débarrassé de toute ingérence extérieure et de toutes troupes étrangères.

Nous soulignons une fois encore la nécessité d'appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité qui demande, entre autres choses, à Israël de respecter l'intégrité territoriale du Liban et de retirer ses forces jusqu'à la frontière internationalement reconnue.

Nous réaffirmons notre soutien à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), à laquelle les Etats membres de la Communauté européenne participent avec trois contingents. Nous déplorons toute action mettant en danger la vie et la sécurité du personnel de cette force.

Nous restons attachés à la mise en oeuvre rapide et complète de toutes les résolutions du Conseil de sécurité concernant l'Iraq. Nous nous félicitons des efforts que le Conseil de sécurité continue à faire dans ce sens, mais comme nous l'avons vu clairement la semaine dernière, au cours de la séance du Conseil de sécurité avec le Vice-Premier Ministre iraquien, il

M. Richardson (Royaume-Uni)

reste encore beaucoup à faire, en particulier, en ce qui concerne les armes de destruction massive, et certains signes inquiétants montrent que l'Iraq continue de considérer le Koweït comme sa dix-neuvième province.

Le régime iraquien porte l'entière responsabilité de la dégradation de la situation humanitaire dans le pays. Il n'a pas encore accepté de mettre en oeuvre les résolutions 706 (1991) et 712 (1991) du Conseil de sécurité, ce qui contribuerait à améliorer les conditions de vie de la population civile dans l'ensemble du pays. Il maintient le blocus contre les gouvernorats kurdes dans le nord et dans les marais au sud. Pendant quatre mois, l'été dernier, l'Iraq a tergiversé au sujet du renouvellement du Mémorandum d'accord avec l'Organisation des Nations Unies.

Nous appuyons pleinement le programme interorganisations des Nations Unies en faveur de la région, auquel nous avons contribué sensiblement en espèces et en nature, tant au niveau de la Communauté qu'aux niveaux nationaux. Nous estimons que la manière la plus efficace d'aider la population civile est d'agir en étroite coopération avec l'effort des Nations Unies.

Nous reconnaissons le droit des pays à se doter des moyens de se défendre et nous reconnaissons que certains armements perfectionnés ne sont que trop faciles à acquérir. Néanmoins, nous espérons vivement que l'Iran et les autres pays de la région tiendront compte qu'il importe d'éviter l'achat excessif d'armements qui pourraient menacer la paix et la stabilité régionales. Nous espérons aussi que l'Iran adoptera une attitude plus constructive à l'égard du processus de paix.

La Communauté européenne et ses Etats membres pensent qu'étant donné l'importance de l'Iran dans la région, il faut poursuivre le dialogue avec ce pays, un dialogue critique qui encourage l'Iran à améliorer son attitude dans un certain nombre de domaines, notamment les droits de l'homme, la sentence de mort qui existe toujours à l'encontre de l'auteur Salman Rushdie et le terrorisme.

Nous ne devons pas oublier les effets du conflit Iran-Iraq qui se font toujours sentir dans la région. Nous tenons à souligner l'importance de la mise en oeuvre totale de la résolution 598 (1987) du Conseil de sécurité.

M. Richardson (Royaume-Uni)

Permettez-moi de terminer en exprimant l'espoir que tous les différends frontaliers dans la région seront résolus pacifiquement par les parties concernées et en soulignant une fois encore que la Communauté européenne et ses Etats membres souhaitent contribuer à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables au Moyen-Orient.

M. AL-SUWAIDI (Emirats arabes unis) (interprétation de l'arabe) :

J'ai l'honneur, au nom des Emirats arabes unis, de commencer mon intervention en remerciant le Secrétaire général de l'ONU pour les deux rapports sur la situation au Moyen-Orient qu'il a présentés à l'Assemblée générale. Etant donné le lien étroit entre les deux problèmes, il est bien naturel que nous discussions du problème du Moyen-Orient après le débat sur la question de Palestine. En effet, la question de Palestine est le coeur et fondement même du problème du Moyen-Orient, et l'on ne saurait dissocier les deux problèmes ou les régler séparément. L'expérience a montré que c'était impossible.

Le non-règlement de la question de Palestine conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et à la légalité internationale a eu pour effet de donner à Israël l'occasion de répéter son agression contre les Etats arabes, d'occuper, voire même d'annexer, une partie de leur territoire, comme ce fut le cas de la ville sainte d'Al Qods et du Golan syrien.

En l'absence de dissuasion internationale et comme le Conseil de sécurité - qui est l'organe exécutif ayant autorité pour faire respecter la volonté internationale - n'a pas appliqué les sanctions contre Israël, les autorités israéliennes se sont senties libres de perpétrer des agressions successives contre les Etats arabes, d'expulser les citoyens arabes des territoires occupés par Israël, de créer des colonies de peuplement dans les territoires occupés, d'imposer aux citoyens palestiniens et autres citoyens arabes, maintes formes d'oppression, d'actes arbitraires et d'outrages, et de promulguer lois et règlements en vue d'annexer certains territoires arabes.

Dans sa déclaration pendant le débat général, le Ministre des affaires étrangères des Emirats arabes unis a parlé des changements fondamentaux survenus sur la scène internationale, lesquels se sont reflétés dans la façon dont la communauté internationale a abordé les questions internationales et les problèmes régionaux. En effet, celle-ci a semblé mieux saisir la nature et la dimension desdits problèmes et savoir davantage comment les contenir et les régler. Nous avons naturellement pensé que ces changements se feraient sentir dans notre région arabe et qu'il s'en dégagerait une nouvelle responsabilité et une nouvelle approche du conflit israélo-arabe : la nécessité d'instaurer une paix durable, juste et globale.

M. Al-Suwaidi (Emirats arabes unis)

Nous avons pensé qu'il ne serait plus possible de négliger cette région importante et névralgique du fait des répercussions du conflit israélo-arabe sur la paix et la sécurité internationales. Dès lors, il fallait parvenir à une solution pacifique. C'est ainsi que ces efforts sont allés de pair avec les initiatives en vue de résoudre les problèmes régionaux. C'est sur cette base qu'a été convoquée la Conférence de Madrid, suivie des actuelles négociations bilatérales et multilatérales.

L'instauration de la paix au Moyen-Orient est une nécessité vitale, non seulement pour notre région, mais pour l'ensemble du monde. Il convient de ne pas oublier à cet égard les cinq guerres déclenchées dans notre région, qui ont failli entraîner d'autres puissances dans les conflits. C'est pour ces raisons et bien d'autres encore que les Emirats arabes unis ont participé aux négociations multilatérales. Nous avons accueilli favorablement l'invitation adressée récemment à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle devienne partie prenante dans les négociations. Nous nous félicitons que le Secrétaire général ait désigné un Représentant spécial pour participer à toutes ces négociations. En ce qui nous concerne, nous attachons une importance particulière à la participation de l'Organisation des Nations Unies, en laquelle nous voyons un élément important et positif dans les négociations, et ce, pour les raisons suivantes.

Premièrement, la base même des négociations se trouve dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Deuxièmement, l'opinion unanime selon laquelle l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle déterminant pour ce qui est de contenir les conflits existants dans de nombreuses parties du monde, comme l'ex-Yougoslavie, la Somalie, le Cambodge, El Salvador et d'autres crises internationales, doit également se traduire par une participation active de l'ONU dans le règlement du conflit israélo-arabe. Troisièmement, il faut tenir compte du fait que l'Organisation des Nations Unies a une grande expérience de notre région, notamment en matière d'envoi de forces de maintien de la paix et d'observateurs internationaux. Du reste, c'est au Moyen-Orient qu'ont été créées les premières forces de maintien de la paix.

M. Al-Suwaidi (Emirats arabes unis)

Le comportement d'Israël dans les négociations bilatérales en cours ne laisse pas espérer un règlement rapide des différents aspects du problème du Moyen-Orient. Quiconque a suivi les négociations depuis qu'elles ont commencé il y a plus d'un an ne peut raisonnablement dire que le règlement du problème est proche. La raison en est qu'Israël refuse d'accepter le principe de l'échange de territoires contre la paix. Israël se cramponne au concept de domination, de diktat et d'expansion. Mon pays estime que le règlement requis doit reposer sur la légalité internationale, conformément aux principes de la Charte, aux règles du droit international et aux résolutions adoptées par les principaux organes des Nations Unies.

M. Al-Suwaidi (Emirats arabes unis)

Pour parvenir à un tel règlement, deux exigences doivent être satisfaites : le retrait total de tous les territoires arabes occupés et la reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien.

En conclusion, notre but, en nous attardant à ces principes immuables, n'est pas de prédire l'échec des négociations en cours mais de souligner quelles sont les conditions préalables afin d'assurer le succès des négociations. Ce succès ne peut être garanti que si les coparrains des négociations jouent un plus grand rôle et que la communauté internationale accepte une participation plus grande et plus efficace dans la surveillance et la promotion du processus de paix en vue de parvenir aux résultats escomptés dont les générations futures nous tiendront responsables.

M. AL-NI'MAH (Qatar) (interprétation de l'arabe) : Lorsque nous avons parlé de cette question, à la dernière session de l'Assemblée générale, certaines délégations ont exprimé un optimisme gardé quant à la possibilité de parvenir graduellement à une solution juste et globale de la question palestinienne qui est au coeur même du conflit au Moyen-Orient, comme le reconnaissent de nombreuses résolutions sur le point "La situation au Moyen-Orient", la plus récente étant la résolution 46/82.

Bien qu'aucun succès concret n'ait été enregistré au cours de l'année écoulée, nous n'avons pas perdu confiance dans le processus de paix. Nous continuons d'espérer qu'il mènera éventuellement à une solution juste et globale à la question palestinienne et au conflit arabo-israélien. Les négociations en cours devraient porter fruit et atteindre les buts auxquels nous aspirons, après tous les conflits et les hostilités qui ont assombri le Moyen-Orient, l'ont plongé dans les ténèbres de la rigidité et de l'intransigeance et, pendant des années, ont provoqué d'incessantes dissensions dans la région, sans aucune lueur d'espoir.

Lorsque, au début des négociations en cours, nous avons entr'aperçu ce rai d'espoir, nous avons réalisé que nous avons besoin de l'appui et l'assistance de la communauté internationale pour que les négociations mènent au résultat souhaité, à savoir l'établissement de la paix avec justice. Dans tout ceci, il faut tenir compte des concessions faites par la partie arabe. Ces concessions sont bien connues de tous ceux qui ont suivi le cours des négociations. Les parties arabe et palestinienne ont contribué avec

M. Al-Ni'mah (Qatar)

compréhension et vision aux données de la pensée internationale actuelle et ont fait des concessions précieuses qui n'auraient pas été possibles dans le passé.

En acceptant ces concessions, la principale considération des parties était indubitablement de parvenir à une paix juste et globale. Ce qui a motivé la partie arabe, c'est son souci de parvenir à l'objectif souhaité : la paix, la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'autodétermination sur son propre territoire et le retrait complet d'Israël de tous les territoires arabes occupés.

Oui, tel est le motif des concessions arabes auxquelles Israël n'a pas donné la réponse souhaitée. Le concept de compromis est tout à fait étranger à la pensée israélienne. Israël persiste donc dans sa politique d'annexion et d'implantation de colonies de peuplement, en violation de toutes les lois et de toutes les normes du droit international. Où sont donc les concessions israéliennes nécessaires à l'aboutissement heureux des négociations? Lorsque nous utilisons le mot "concession", il ne faut pas oublier que s'abstenir de pratiques illégales et abandonner des politiques illégales - ce qu'Israël n'a pas encore fait jusqu'à maintenant - ne peut être considéré comme une "concession" dans le vrai sens du mot. Pour ce qui est du retrait des territoires occupés et de la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, aucune personne sensée ne saurait affirmer qu'il s'agit là de "concessions" de la part d'Israël. Le droit international interdit l'occupation du territoire d'autrui par la force, et le retrait de tels territoires est donc une obligation de l'occupant. De même, le droit international considère le droit à l'autodétermination comme un de ses principes fondamentaux, qui doit obligatoirement être appliqué dans tous les cas.

En conséquence, l'acceptation, par Israël, de se rendre à ces exigences arabes ne peut être considérée comme une "concession" dans n'importe quel sens du mot. Nous espérons que cette confusion dans les définitions sera éliminée du processus de paix afin qu'il puisse parvenir à l'objectif fixé.

M. Al-Ni'mah (Qatar)

L'occupation d'Israël par la force des territoires arabes rend non seulement la vie de tous les jours infernale aux habitants de ces territoires, mais engendre également un grand nombre de situations complexes qui sapent la capacité du peuple à faire face aux simples activités de la vie courante. En effet, les abus d'Israël non seulement sont en violation flagrante du droit international et font fi de la volonté internationale, mais ridiculisent la notion même de légalité ou de volonté internationale. Il s'agit donc là d'une situation tragique et d'une bien triste observation du statut actuel des normes internationales.

Les habitants des territoires ont peu à peu perdu confiance dans l'existence de toutes normes ou lois internationales face au mépris d'Israël à leur égard. Ivre de pouvoir, Israël poursuit avec arrogance sa politique de fait accompli, continue d'occuper la Rive occidentale, la bande de Gaza, le Golan syrien et le sud du Liban, établit des colonies de peuplement sur tous les territoires occupés, promulgue des lois pour annexer la partie arabe d'Al Qods et pour changer son caractère islamique et arabe et utilise la force militaire pour repousser l'Intifada sacrée des Palestiniens et pour occuper les hauteurs du Golan et infliger des souffrances aux habitants syriens arabes.

Israël a envahi le Liban arabe et bafoué la dignité des habitants des villages du sud. Il fait jouer ses muscles et poursuit la loi de la force dans le sud du Liban, infligeant des châtements à ceux des habitants qui osent se rebeller. Israël foule aux pieds toutes les normes et poursuit impunément une politique de persécution, d'humiliation, d'indignité et de privations. Il est indifférent aux résultats de sa politique d'oppression, qui détruit la vie des Palestiniens et Arabes et les prive de leurs droits à un niveau de vie économique, social et politique décent. Ces pratiques d'Israël sont en violation de toutes les normes et des règles du droit international; elles vont à l'encontre des résolutions des Nations Unies, et surtout des dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

La persistance d'Israël à établir des colonies de peuplement sur la Rive occidentale et dans les hauteurs du Golan est une preuve irréfutable de ses excès. Cette politique nous révèle les visées expansionnistes d'Israël qui

M. Al-Ni'mah (Qatar)

cherche à englober et annexer les territoires arabes occupés. Les faux-fuyants et les tergiversations d'Israël dans les discussions visant à mettre fin à son occupation et à formuler des dispositions appropriées pour assurer son retrait de ces territoires, ainsi que les obstacles qu'il continue d'ériger sur la voie des négociations, rendent ces dernières tributaires de ses conditions impossibles, entravent leur réussite et empêchent la réalisation de l'objectif fixé.

Malgré tous ces doutes et les difficultés rencontrées dans le processus de négociation, nous croyons encore en son importance et à sa faisabilité. Sur cette note d'optimisme et confiants dans le progrès vers la paix, nous nous félicitons des efforts du Gouvernement américain et de sa contribution méritoire à ce progrès. Nous lançons un appel au nouveau Gouvernement américain pour qu'il continue ses bons offices et qu'il fasse de plus grands efforts pour que le processus de paix puisse aboutir à l'objectif souhaité auquel nous aspirons tous, c'est-à-dire une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient.

Nous pensons que la participation à part entière de l'Organisation des Nations Unies aux négociations sur le Moyen-Orient est capitale pour en maintenir le progrès et la continuité. Nous saluons les efforts déployés par l'Assemblée générale et le Secrétaire général pour rétablir la paix et la justice dans la région. Nous saluons également l'initiative du Secrétaire général de nommer un représentant spécial. Nous espérons que le nouveau Gouvernement israélien fera montre de souplesse et d'esprit de coopération en vue d'atteindre l'objectif souhaité.

Nous comprenons pleinement les souffrances des habitants du sud du Liban arabe, qui ont dû supporter pendant longtemps le fardeau de l'occupation israélienne et qui, contraints de quitter leurs foyers et leurs villages, sont devenus des personnes déplacées, en même temps que le demi-million de Syriens arabes qui ont été forcés d'abandonner leurs villages et leurs villes des hauteurs du Golan. Nous sommes enclins à l'optimisme depuis que le nouveau Gouvernement libanais a assumé les rênes du pouvoir. Nous espérons que la réconciliation nationale libanaise se poursuivra jusqu'à la réalisation de tous les objectifs nationaux souhaités. Nous espérons vivement voir le Liban,

M. Al-Ni'mah (Qatar)

dans un avenir rapproché, redevenu patrie unifiée, douce terre d'asile où régneront la paix et la sécurité pour toutes les communautés du peuple libanais frère.

Ceux qui suivent le déroulement de la situation au Moyen-Orient ne peuvent que noter avec beaucoup de préoccupation la multiplicité des conflits et différends régionaux entre les Etats de la région.

M. Al-Ni'mah (Qatar)

Par conséquent, ce sont ces épreuves continuelles et répétées qui menacent une fois encore la paix et la sécurité internationales. Partant de ces prémisses, nous soutenons que les moyens pacifiques, inscrits dans la Charte, de règlement des conflits entre tous les Etats - grands et petits, forts et faibles - par les négociations ou le droit international sont les seuls moyens de régler tous les conflits et différends dans la région. Nous espérons que dans le proche avenir les Etats de la région parviendront à ces règlements souhaités afin que le Moyen-Orient devienne une zone de compréhension, de coopération et de solidarité entre Etats, dans l'intérêt des peuples de la région et de leurs générations futures.

PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISoire

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je tiens à informer les Membres que, dans la matinée du mardi 8 décembre, outre les points 36 "La situation en Amérique centrale" et 48 "Célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1995", l'Assemblée examinera également le projet de résolution soumis au titre du point 40 de l'ordre du jour, "Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres" et figurant dans le document A/47/L.26, en tant que dernière question.

POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

LA SITUATION AU MOYEN ORIENT : RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL
(A/47/672, A/47/673 ET A/47/716)

M. YAHYA (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : La région du Moyen-Orient a été le témoin d'importants événements au cours de l'année écoulée, notamment le lancement du processus de paix par la Conférence de Madrid et le démarrage de négociations bilatérales et multilatérales entre les diverses parties intéressées par la question palestinienne et le conflit arabo-israélien. Malheureusement, en dépit de cette évolution, le conflit au Moyen-Orient n'est toujours pas résolu. On peut donc dire que, dans l'ensemble, le concept de la sécurité collective tel qu'il est énoncé dans la Charte des Nations Unies n'est pas encore fermement enraciné dans le maintien et le rétablissement de la paix et de la sécurité régionales et internationales.

M. Yahya (Malaisie)

La Malaisie est profondément préoccupée par la situation instable qui règne dans la région du fait de la poursuite de l'occupation israélienne de la terre palestinienne, du Golan syrien et d'autres territoires arabes. La politique agressive d'Israël et ses pratiques expansionnistes dans la région présentent un danger pour la paix et la sécurité dans la région et au-delà. Dans son récent rapport, en date du 19 novembre 1992, sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, le Secrétaire général a déclaré :

"Malgré le calme qui règne actuellement dans le secteur Israël-Syrie, la situation demeure potentiellement dangereuse dans tout le Moyen-Orient et elle risque de le rester tant que l'on ne sera pas parvenu à un règlement d'ensemble couvrant tous les aspects du problème du Moyen-Orient. Je continue d'espérer que tous les intéressés feront des efforts énergiques pour s'attaquer au problème sous tous ses aspects, en vue d'arriver à un règlement de paix juste et durable, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 338 (1973)." (S/24821, par. 20)

La situation reste dangereuse et le vieux problème de la Palestine reste au coeur du conflit au Moyen-Orient. Ma délégation a déjà souligné dans sa déclaration devant l'Assemblée le 30 novembre 1992 qu'une paix globale, juste et durable dans la région ne pourra être réalisée tant que le peuple palestinien n'exercera pas pleinement ses droits inaliénables et tant qu'Israël ne se retirera pas immédiatement, inconditionnellement et totalement des territoires palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et des autres territoires occupés. Le peuple palestinien a trop longtemps souffert de l'occupation militaire israélienne oppressive. Nous pensons qu'il faut rendre justice au peuple palestinien et nous espérons sincèrement que l'évolution actuelle de la situation dans la région apportera la réalisation de l'objectif que chérit depuis si longtemps le peuple palestinien : un Etat souverain et indépendant.

Au cours du débat sur ce point à l'Assemblée générale l'année dernière, nous nous sommes associés aux autres délégations pour faire part de nos vifs espoirs et de nos attentes que les pourparlers de paix sur le Moyen-Orient qui venaient alors d'être entamés à Madrid produiraient les résultats souhaités en réglant les nombreux problèmes de la région. Tout en nous félicitant du

M. Yahya (Malaisie)

processus de paix au Moyen-Orient engagé à Madrid, nous savons très bien que ce ne sera pas un processus facile. Le fait que toutes les parties reconnaissent les possibilités qu'offre le processus de paix actuel est en soi un succès, mais beaucoup d'encouragements restent nécessaires. A cet égard, la participation de pays extérieurs à la région est importante, car ils peuvent rassurer lorsqu'il existe des doutes et imprimer un élan lorsque l'absence de progrès menace de bloquer le processus.

Ma délégation estime que toute approche d'une solution de la question palestinienne et du conflit arabo-israélien doit être globale. Aucune proposition de règlement ne peut porter seulement sur certaines causes du conflit, à l'exclusion d'autres. A cet égard, ma délégation est d'avis que la conférence de paix devrait chercher à faire appliquer rapidement les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui sont depuis longtemps reconnues comme étant la pierre angulaire d'un règlement global.

L'élément central du conflit arabo-israélien a longtemps été le refus persistant d'Israël de même envisager de mettre un terme à son occupation illégale des territoires palestiniens, du Golan syrien et des autres territoires arabes, et de reconnaître les droits inaliénables du peuple palestinien. La politique provocatrice d'Israël d'implantation de colonies et son expansion agressive menace de modifier irréversiblement le tissu démographique, culturel et social des territoires occupés. Israël doit mettre fin inconditionnellement à l'implantation de nouvelles colonies et fournir des garanties sur le démantèlement de celles qui existent déjà. A cet égard, il est essentiel que toutes les parties concernées par la question de l'immigration juive dans les territoires arabes occupés depuis 1967 - notamment les pays qui sont la source principale de cette immigration et de l'assistance financière destinée à promouvoir ces colonies - comprennent les risques et les incidences négatives de la poursuite de telles pratiques, qui mineront certainement le processus de paix en cours. Nous prions instamment l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de s'attaquer d'urgence et avec fermeté aux questions des colonies juives illégales et de la confiscation de biens palestiniens, ainsi qu'à celle de la protection et de la sécurité des Palestiniens dans les territoires occupés. En fait, ni l'Assemblée générale

M. Yahya (Malaisie)

ni le Conseil de sécurité ne doivent rester inactif à cause du processus de paix en cours sur le Moyen-Orient.

En dépit des attitudes constructives et du sens des responsabilités dont ont fait preuve les parties arabes aux négociations, Israël continue d'élever des obstacles dans la voie de la paix et de commettre des actes d'agression et des exactions contre ses voisins arabes et contre le peuple palestinien dans les territoires occupés, en violation du droit international et des conventions internationales.

M. Yahya (Malaisie)

Nous engageons Israël à accepter le cours inévitable de l'histoire et à apporter sa contribution à la recherche actuelle de la paix en accordant au peuple palestinien le droit à l'autodétermination, en se retirant inconditionnellement de tous les territoires occupés, en respectant les conventions et traités internationaux et en mettant en oeuvre les résolutions et décisions des Nations Unies. Ces éléments essentiels sont la base sur laquelle doit reposer une structure de justice et de paix durable au Moyen-Orient.

Ma délégation souhaite réaffirmer que la question de la ville d'Al Qods (Jérusalem) ne saurait être exclue des pourparlers de paix en cours sur le Moyen-Orient étant donné qu'elle fait partie intégrante des territoires palestiniens occupés depuis 1967. Il est regrettable qu'après six séries de négociations bilatérales, soient toujours faites des tentatives d'exclure la question de Jérusalem du processus de paix. La Malaisie estime fermement que la question de Jérusalem devrait recevoir l'attention qu'elle mérite à l'ordre du jour de la conférence de paix.

Deux aspects de la question de Jérusalem doivent être résolus dans les négociations actuelles sur le Moyen-Orient. Le premier porte sur la question de la partie musulmane de Jérusalem, occupée par Israël depuis 1967, qui devrait être un point important dans l'ordre du jour du processus de paix au Moyen-Orient du fait qu'elle constitue une partie des territoires palestiniens occupés par Israël. Le second aspect a trait au statut spécial de Jérusalem pour les musulmans, les chrétiens et les juifs. Par conséquent, cette question doit être résolue non seulement entre Israël et les Palestiniens mais également avec la participation de la communauté internationale dans le contexte du processus de paix en cours sur le Moyen-Orient.

Nous demandons instamment au nouveau Gouvernement israélien d'être plus disposé à faire progresser le processus de paix. Nous sommes encouragés par la démarche d'Israël d'engager des discussions de fond sur les droits palestiniens et d'appliquer au Golan le concept de compromis territorial inhérent à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Cependant, malgré tous ces événements positifs, ma délégation est profondément préoccupée par le fait que non seulement les autorités israéliennes poursuivent leurs actions

M. Yahya (Malaisie)

répressives contre le peuple palestinien mais que, dans certains cas, elles les intensifient. Nous craignons que les mesures sévères adoptées par les forces de sécurité israéliennes ne minent ou ne menacent le processus de paix. La politique de confiscation de terres palestiniennes et de ressources en eau, la fermeture d'écoles et autres actes injustes ne font qu'engendrer peur et ressentiment.

Il est impératif que le nouveau Gouvernement israélien prenne les mesures nécessaires pour instaurer la confiance si les pourparlers doivent donner le résultat escompté, qui est de donner satisfaction à tous les intéressés. Mais il faudra pour cela qu'Israël accepte de mettre un terme à son occupation militaire des territoires occupés, de permettre sincèrement et dans un délai clairement fixé au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, de transférer le pouvoir aux Palestiniens et d'entreprendre la restitution des terres palestiniennes et autres terres arabes occupées. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies devrait pouvoir contribuer au processus de transition, comme elle le fait ailleurs dans le monde pour régler d'autres différends régionaux.

La Malaisie estime que l'ONU a un rôle utile à jouer, car cette organisation occupe une position unique, dispose des ressources nécessaires et, ces dernières années, a acquis de l'expérience en aidant à régler des différends régionaux dans diverses régions du monde. Nous sommes convaincus de la nécessité de résoudre les divers aspects connexes du conflit et sa dimension multilatérale grâce à un règlement négocié global qui pourra être obtenu dans le cadre de la Conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient tenue sous les auspices des Nations Unies et avec la participation sur un pied d'égalité de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP et les membres permanents du Conseil de sécurité.

Ma délégation est également alarmée par les informations que nous recevons selon lesquelles il y a une accumulation croissante d'armes dans la région depuis la fin de la guerre du Golfe. Certes, cette tendance malsaine pourrait contribuer à accroître la tension, encourageant des suspicions qui pourraient être exploitées par ceux qui sont opposés aux pourparlers de paix. Des armes extrêmement perfectionnées pénètrent dans la région en provenance de toutes les directions; manifestement, les problèmes économiques actuels

M. Yahya (Malaisie)

stimulent les ventes, les précédentes interdictions de vente d'armes dans la région ayant été levées. A notre avis, il faut de toute évidence prévenir une accumulation d'armes dans la région dépassant le niveau raisonnable nécessaire pour assurer la légitime défense.

La conviction largement répandue qu'Israël possède des armes nucléaires suscite depuis de nombreuses années de graves craintes dans les pays de la région et contribue dans une large mesure à l'accumulation d'armes. C'est pourquoi la Malaisie appuie pleinement la création au Moyen-Orient d'une zone exempte de tous types d'armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, chimiques et biologiques. Nous sommes fermement convaincus que, grâce à la création d'une telle zone, la méfiance et la suspicion pourront être dissipées, encourageant les mesures de confiance qui sont essentielles pour réconcilier tous les pays de la région.

A cet égard, nous engageons tous les pays de la région, notamment Israël, à soumettre toutes leurs activités et installations nucléaires aux garanties et à l'inspection internationale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Tout au long de son histoire, la région du Moyen-Orient a été le foyer de la civilisation, et il est temps qu'elle le redevienne. Les riches ressources disponibles dans la région devraient être judicieusement utilisées pour apporter la prospérité économique à la majorité de la population, qui a souffert injustement en raison des nombreux conflits qui se sont produits dans la région.

M. HADID (Algérie) : Examinant une fois de plus le point relatif à la question du Moyen-Orient, notre assemblée le fait cette fois dans le contexte d'un climat international qui donne des raisons d'espérer la réalisation d'un règlement pacifique juste et global du conflit israélo-arabe, dans le cadre de la légalité internationale et sur la base des résolutions des Nations Unies, qui, par leur caractère international, renforcent le processus de paix engagé il y a une année à Madrid.

Au préalable, les changements radicaux qu'ont connus les relations internationales ont montré qu'un équilibre politique juste est le pivot de la paix, que la volonté d'exercer le droit à l'autodétermination est une force irrépessible et que l'occupation étrangère est vouée invariablement à l'échec.

M. Hadid (Algérie)

En somme, les principes et normes du droit international et de la légalité internationale ne peuvent être ignorés ni ne sauraient s'accommoder de l'application de deux poids deux mesures, étant donné que le respect de ces principes et de ces normes est une garantie de la paix mondiale.

Les développements affectant la région du Moyen-Orient inspirent un sentiment d'espoir mêlé de préoccupation. Espoir, parce qu'après quatre décennies d'une histoire tourmentée marquée par plusieurs conflits majeurs et des menaces constantes d'explosion généralisée, cette région du monde semble enfin bénéficier d'efforts sincères et méritoires en ce qu'ils ambitionnent un règlement d'ensemble du conflit israélo-arabe et de sa dimension centrale, la question de Palestine. Préoccupation aussi, parce que l'espoir que pourraient inspirer ces développements, notamment la convocation de la Conférence de paix de Madrid, est contredit quotidiennement par la situation dans les territoires arabes occupés et par les pratiques d'Israël.

M. Hadid (Algérie)

Parce que les données du conflit du Moyen-Orient sont connues et cernées depuis fort longtemps, les fondements et objectifs d'un règlement durable de ce conflit ont pu être identifiés et réaffirmés maintes fois par notre Assemblée générale. L'histoire de cette région enseigne que c'est justement pour avoir ignoré ces évidences que toutes les tentatives de règlement précédentes n'ont pu aboutir.

Il nous appartient aujourd'hui de souligner à nouveau ces éléments essentiels.

En premier lieu, un règlement n'est possible et concevable que s'il aboutit au retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Al Qods. C'est une donnée qui ne sera jamais assez soulignée; il ne peut y avoir d'accoutumance au fait accompli que constitue l'occupation israélienne des territoires arabes.

En second lieu, la question de Palestine est incontestablement au coeur du conflit du Moyen-Orient. Tout processus de règlement ne peut être qualifié comme tel s'il n'intègre pleinement dans sa démarche et dans ses objectifs le plein exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux.

En troisième lieu, tant qu'Israël poursuivra son entreprise de modification de la composition démographique ainsi que de la dénaturation du caractère arabe des territoires occupés, cette attitude constituera un obstacle majeur à la paix. Cette politique a atteint, surtout à Al Qods, des proportions inégalées. Il n'est jamais superflu, à cet égard, de souligner l'importance considérable de cette ville sainte pour tous les Arabes et pour toutes les régions révélées, son caractère sacré et arabe qui ne saurait être laissé indéfiniment à la merci et au bon vouloir d'un quelconque occupant.

Une partie du territoire du Liban demeure sous occupation israélienne. Il est de notre devoir de dénoncer et de condamner avec la plus grande vigueur la poursuite de cette occupation. La résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité n'autorise aucune interprétation en dehors de celle du retrait immédiat, total et inconditionnel d'Israël.

Mon pays tient ici à réaffirmer son attachement à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Il condamne la persistance de

M. Hadid (Algérie)

l'occupation israélienne au Sud-Liban ainsi que les pratiques militaires et arbitraires d'Israël à l'encontre des populations civiles.

L'implication de l'Organisation des Nations Unies dans le processus de règlement en cours au Moyen-Orient pourrait apporter avec elle l'appui politique de l'ensemble de la communauté internationale, et serait par là même génératrice de nouveaux élans pour la réalisation de la paix. Elle devient dans ce contexte un devoir, du fait du rôle plus dynamique qui leur a été assignée, pour la restauration du droit et de la justice.

Nous espérons que la volonté internationale, telle qu'elle se manifeste dans les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, sera imposée immédiatement et équitablement, et que ces résolutions ne resteront plus lettre morte, comme c'est le cas depuis plusieurs années afin que l'Organisation des Nations Unies ne perde pas sa crédibilité.

M. JAYA (Brunéi Darussalam) (interprétation de l'anglais) : On espérait que la fin de la guerre froide amènerait une période de paix et de stabilité dans le monde par le dialogue et la coopération. Toutefois, tel n'est pas toujours le cas au Moyen-Orient.

Il y a quelques jours, nous avons discuté de la question de Palestine, qui est au coeur du problème du Moyen-Orient. Nous avons noté qu'un cadre pour traiter des problèmes au Moyen-Orient a été établi à la suite de la première Conférence de paix tenue à Madrid l'an dernier. C'est une mesure importante vers la consolidation de la confiance et de la compréhension mutuelles parmi les parties participant à ce processus.

A cet égard, nous voudrions une fois de plus exprimer notre reconnaissance aux Gouvernements des Etats-Unis et de la Fédération de Russie pour les efforts qu'ils ont faits en coparrainant les pourparlers de paix sur le Moyen-Orient et les encourager dans cette voie.

Nous voudrions également rendre hommage au Secrétaire général pour son rapport détaillé sur la situation au Moyen-Orient (A/46/672).

Nous avons suivi de près les pourparlers de paix en cours sur le Moyen-Orient et nous avons noté que jusqu'à présent peu de progrès concrets ont été obtenus. Avant tout, nous avons noté de la part d'Israël des signes d'hésitation pour traiter le coeur du problème du Moyen-Orient, qui est bien sûr la question de Palestine. Israël persiste dans sa politique d'agression, d'occupation et d'annexion de la Palestine et des territoires arabes.

M. Jaya (Brunéi Darussalam)

En outre, nous considérons le refus d'Israël de laisser l'OLP participer aux pourparlers de paix en cours comme un obstacle grave à un règlement de paix durable. Un tel refus indique un manque d'intérêt véritable ou d'intention sérieuse de la part d'Israël, car ma délégation pense qu'une solution durable exige la participation de toutes les parties au conflit.

Pour cette raison, nous pensons que le moment est maintenant venu d'élargir la portée du processus de paix afin que l'OLP puisse y participer sur un pied d'égalité. L'OLP est le seul représentant légitime du peuple palestinien.

Comme je l'ai déjà dit, la Palestine est au coeur du problème du Moyen-Orient. Par conséquent, on aurait tort d'espérer que des pourparlers de paix qui n'incluent pas les représentants du peuple qui est le plus gravement touché puissent aboutir à une issue importante. Si l'OLP ne participe pas à ces pourparlers, il y a peu de chances que la Palestine soit au centre des négociations, et tout règlement ainsi obtenu ne mènera qu'à une paix fragile et limitée.

En traitant de ces questions, ma délégation voudrait souligner combien il importe d'accorder aux Palestiniens leurs droits de l'homme fondamentaux, notamment leur droit inaliénable à une patrie. Une fois de plus, nous voudrions nous joindre à l'appel lancé par la communauté internationale priant instamment Israël de respecter les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Il incombe à Israël de se retirer du Sud-Liban, de la Rive occidentale et de Gaza, des hauteurs du Golan et de Al Qods Al Charif.

Le moment est maintenant venu pour cette assemblée de jouer un rôle plus important dans la solution de problèmes complexes et d'aider à instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. A cette fin, ma délégation continue de penser qu'il serait bon de convoquer une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale des Nations Unies examine aujourd'hui le point de l'ordre du jour intitulé "La situation au Moyen-Orient" à un moment qui peut en toute équité et objectivité être qualifié de tournant dans l'histoire de la région.

En se fondant sur l'expérience du passé et sur les attentes de l'avenir, ainsi que sur un nouvel ordre international dont on pose actuellement les fondements à la lumière des changements positifs intervenus, les peuples du Moyen-Orient ont hâte de parvenir à un règlement juste, global et durable de l'un des problèmes politiques, économiques et sociaux de la région, qui n'a cessé depuis plus de 45 ans d'enténébrer les peuples et les Etats de la région.

Notre partons du point de vue réaliste que la question de Palestine est le coeur et l'essence même du problème du Moyen-Orient et qu'elle est liée à la paix et à la stabilité de la région par un lien organique indéniable. Partout la paix nous échappera toujours tant que la question de Palestine n'aura pas été réglée. C'est pourquoi nous nous intéressons, tout comme le reste du monde, de très près aux pourparlers de paix en cours depuis un an déjà à Washington entre les parties au conflit. Nous pensons que tout obstacle au processus de paix risque d'aggraver encore le désespoir et la frustration des peuples de la région, ce qui entraînerait à son tour une détérioration de la situation et un accroissement de l'instabilité qui pourraient bien faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales.

Les délégations arabes qui participent au processus de paix à Washington ont fait preuve d'une ferme volonté politique de parvenir à la paix. Tout au long des négociations, elles ont fait preuve de souplesse, de compréhension et d'ouverture d'esprit. Toutefois, ces délégations ne sont pas prêtes à abandonner la base essentielle du règlement du problème, à savoir le retrait total d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés. Les délégations arabes ont démontré leur conviction qu'une paix durable fondée sur la justice mérite tous les sacrifices nécessaires de leur part comme de la part d'Israël.

M. Abulhasan (Koweït)

La phase actuelle des négociations exige de la clairvoyance et de la sagesse, et la prédominance de l'intérêt public des Etats et peuples de la région ainsi que la nécessité de surmonter les nombreux obstacles qui se sont accumulés au fil des ans. Notre objectif - l'objectif de nous tous - est de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous sommes convaincus qu'elle ne sera pas possible sans les éléments suivants.

Premièrement, le principe de l'inacceptabilité de l'acquisition de terres par la force.

Deuxièmement, le principe selon lequel la paix durable a son prix, et la monnaie d'échange est la terre.

Troisièmement, la nécessité d'appliquer les résolutions de légalité internationale, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Quatrièmement, le droit du peuple palestinien, qu'il partage avec tous les autres peuples du monde, à l'autodétermination et à l'édification de son propre Etat indépendant sur ses terres.

Cinquièmement, le droit des réfugiés de rentrer dans leurs foyers.

Sixièmement, le principe du rejet de la politique des colonies de peuplement, qui ne doit pas être considérée comme de la monnaie d'échange - toutes les conséquences de cette politique devraient être nulles et non avenues.

Septièmement, le principe du respect des caractéristiques démographiques des territoires arabes occupés. Ces caractéristiques ne doivent être modifiées en aucune façon et toute modification devrait être nulle et non avenue.

En nous fondant sur ces principes, nous demandons à Israël de se retirer complètement des territoires qu'il occupe depuis 1967, à savoir Gaza, la Rive occidentale, y compris la ville sainte d'Al Qods, les hauteurs syriennes du Golan et le Sud-Liban.

En outre, Israël devrait arrêter d'implanter des colonies de peuplement sur les hauteurs du Golan syrien arabe et cesser ses attaques militaires répétées contre le Sud-Liban qu'il justifie par des prétextes creux. Israël devrait également respecter la souveraineté du Liban sur tout son territoire et s'abstenir de s'ingérer dans ses affaires intérieures. Nous nous

M. Abulhasan (Koweït)

félicitons de tout coeur du retour de la stabilité au Liban, et nous souhaitons à ce peuple méritant et à son gouvernement de pouvoir poursuivre le développement du pays et surmonter les séquelles d'années de perturbations et d'instabilité. Nous sommes sûrs que la volonté politique et la volonté nationale du peuple libanais frère lui permettront de le faire. Ce peuple frère et son gouvernement peuvent compter sur l'appui total et le soutien du Koweït.

Le Koweït pense que le processus de paix au Moyen-Orient qui est en cours mérite tout notre appui pour qu'il puisse jeter des bases stables pour une paix et une sécurité justes. C'est pourquoi nous avons participé activement aux réunions multilatérales dans le cadre du processus de paix visant à régler le problème du Moyen-Orient. Le Koweït a participé aux réunions sur la sécurité, le désarmement, le développement économique, les réfugiés, l'environnement et l'eau. Ce faisant, nous nous associons également aux autres membres du Conseil de coopération du Golfe et aux autres Etats arabes dans l'effort commun visant à faire avancer le processus de paix pour qu'il atteigne ses nobles objectifs.

La paix est un tout indivisible. La paix résulte d'intentions bonnes, d'objectifs sains et d'actions loyales. Au moment où nous voyons le peuple palestinien manifester son désir de parvenir à une telle paix, et au moment où nous voyons les autres Etats arabes concernés faire de même, nous demandons à Israël d'adopter lui aussi cette attitude, de se retirer de tous les territoires arabes occupés et de permettre au peuple palestinien d'exercer son droit légitime naturel à l'autodétermination, d'édifier son Etat et de recouvrer sa capitale Al Qods Al Charif. Il est grand temps pour le monde entier de faire de la paix - une paix fondée sur le droit, la justice, les résolutions des Nations Unies et la légalité internationale - la seule option dans la région.

M. KHOUINI (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous dire une fois de plus, au nom de ma délégation, combien nous avons apprécié la compétence dont vous avez fait preuve en guidant les travaux de la quarante-septième session, et de vous adresser en même temps tous nos vœux de succès.

L'Assemblée générale examine aujourd'hui la situation au Moyen-Orient qui, selon nous et selon la communauté internationale, est cruciale, compte tenu des tragédies dont nous sommes témoins dans cette région depuis si longtemps. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et divers autres organes internationaux ont adopté de nombreuses résolutions à cet égard, sans apporter malheureusement à la situation de véritable amélioration qui puisse éliminer les injustices historiques dont le peuple palestinien et les peuples arabes sous occupation au Sud-Liban et dans le Golan syrien souffrent depuis des générations, et qui ont menacé la sécurité de cette région névralgique et continuent de menacer la paix et la sécurité internationales.

Aujourd'hui, alors que la communauté mondiale subit une restructuration de ses relations internationales en fonction du nouvel ordre mondial auquel nous aspirons, nous sommes en droit de nous demander jusqu'à quand la situation dans cette région restera telle que, alors que tant de conflits et de crises dans le monde sont sur le point d'être résolus et que l'Organisation des Nations Unies et ses organes ont pris des positions radicales, non seulement en adoptant des résolutions, mais aussi en s'efforçant de trouver des solutions pacifiques efficaces pour mettre fin aux effusions de sang et sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

Alors que nous entrons dans une nouvelle phase des relations internationales au cours de la dernière décennie du siècle, les résolutions adoptées par cette organisation et qui remplissent ses archives devraient nous amener à nous poser certaines questions et à tirer certaines conclusions en ce qui concerne les erreurs et les échecs successifs, et à nous demander si nous nous sommes réellement acquittés de notre tâche vis-à-vis de cette région et de ses peuples.

M. Khouini (Tunisie)

Compte tenu des rapports soumis à l'Assemblée générale et réunis dans le document A/47/509, intitulé "Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés", nous devrions étudier de près les événements dans les territoires arabes occupés et les pratiques qui s'y poursuivent sans relâche depuis 1967.

Bien que de nombreux discours, déclarations et appels aient été faits, notamment du haut de cette tribune, et bien que les pourparlers de paix se poursuivent depuis la Conférence de Madrid, nous n'avons pas vu, sur le terrain du moins, le moindre signe sérieux de la part d'Israël qui puisse s'interpréter comme un mouvement vers la paix. Les châtiments collectifs continuent, tout comme l'expulsion et la déportation de citoyens. L'implantation de colonies de peuplement se poursuit sur les terres abandonnées par leurs propriétaires légitimes, et les souffrances qu'endurent les peuples arabes sous l'occupation ne diminuent pas.

Outre cela, il ne faut pas oublier le blocus économique, les poursuites, les emprisonnements par décrets administratifs, les détentions, les persécutions et les tortures auxquels on se livre au vu et au su de la communauté internationale en dépit des résolutions internationales et des normes du droit humanitaire auxquelles, en tant que Membres de cette organisation internationale, nous devrions toujours nous référer et adhérer étant donné qu'elles incarnent la légalité internationale, qui reste, en définitive, le seul cadre valable dans lequel on puisse appliquer les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Nos sentiments de désappointement et de frustration montrent bien l'engagement des peuples arabes de cette région à l'égard de la Charte des Nations Unies ainsi que la crédibilité de cette organisation.

Le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies et le respect de ses résolutions dans d'autres domaines, ainsi que les conflits qui ont déjà été résolus ou sont sur le point de l'être, maintiennent l'espoir de ces peuples et leur conviction que l'Organisation est en mesure de façonner l'avenir.

M. Khouini (Tunisie)

Les déclarations faites du haut de cette tribune, selon lesquelles des délégations du monde entier ont indiqué qu'il n'était pas possible de rétablir la paix sur le plan international sans traiter efficacement des problèmes et des conflits - certains chroniques - qui restent encore en suspens, porteront certainement leurs fruits si elles sont traduites concrètement. Alors, en fin de compte, nous serons en mesure de restaurer les droits légitimes des peuples et rétablir la paix et la bonne entente.

L'"Agenda pour la paix" (A/47/277) élaboré par le Secrétaire général, dont nous avons discuté le cadre objectif et les moyens d'application, confirme le désir de mettre fin à l'agression sous toutes ses formes et d'instaurer la paix dans toutes les parties du monde, y compris la région du Moyen-Orient, dont nous examinons la question aujourd'hui, avec toutes les tragédies et les circonstances troublantes qui s'y rattachent.

Tandis que la partie arabe a manifesté son véritable désir de parvenir à une paix réelle au Moyen-Orient sur la base du principe d'échange de territoires contre la paix, Israël continue d'atormoyer et de tergiverser, ce qui nous porte à croire qu'Israël souhaite faire avorter le principe d'échange et imposer sa propre conception de la paix et qu'il n'a pas encore réalisé que la paix ne pouvait aller de pair avec l'occupation. La sécurité et la paix, s'il faut qu'elles soient durables et totales, ne peuvent se fonder sur l'usurpation de terres par la force ni sur l'oppression et l'agression. La paix et la sécurité doivent se fonder sur les règles de la justice et le respect des accords et documents internationaux et de la légalité internationale, ainsi que sur le respect des droits du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'édification de son Etat indépendant sur son propre sol national.

Pour nous, Arabes, la paix est à la fois une terminologie et un concept civilisé qui englobe la sécurité, la quiétude et l'entente et rejette l'agression. Elle n'est pas compatible avec le déni des droits d'autrui. La paix se fonde sur la légalité et le respect des droits d'autrui. Elle est un tout indivisible. Toute négation de l'une ou l'autre de ces expressions l'annulerait.

M. Khouini (Tunisie)

Mon pays a adopté cette approche globale pour traiter de la question du Moyen-Orient depuis 1947. C'est sur cette base que mon pays a participé à la Conférence de paix de Madrid en tant qu'observateur, aux côtés de la délégation palestinienne émanant de l'Organisation de libération de la Palestine et des autres délégations arabes, convaincus, tous tant que nous sommes, que nous ne pouvions laisser passer aucune chance de paix et souhaitant parvenir à nos objectifs à travers le processus de paix.

M. Khouini (Tunisie)

Les délégations arabes, grâce à la souplesse dont elles font preuve depuis le début de la Conférence de Madrid, ont démontré que la paix constitue leur véritable objectif. Elles ont montré au monde entier que la question palestinienne, point crucial du conflit du Moyen-Orient, est une cause juste qui ne peut être éliminée par quelque manœuvre que ce soit. C'est la cause d'un peuple qui souhaite vivre en paix et en sécurité sur sa propre terre, jouissant de tous les droits qui ont été les siens depuis l'aube des temps. Ni la falsification de l'histoire et l'oblitération des caractéristiques, ni la création de colonies de peuplement et l'importation d'étrangers, ni même les pratiques odieuses ne sauraient avoir raison d'un peuple qui a prouvé, par son Intifada et par sa participation simultanée au processus de paix, qu'il s'accroche opiniâtrement à ses droits légitimes, qu'aucune force, aussi puissante soit-elle, et qu'aucune machine de guerre, aussi oppressive soit-elle, ne peut lui arracher.

La partie israélienne doit prendre conscience de cette réalité et renoncer totalement et définitivement à toute pratique susceptible de compromettre cette chance de paix, car toute rechute plongerait notre région, à Dieu ne plaise, dans l'inconnu et risquerait d'ébranler la paix et la sécurité internationales.

Mon pays, épris de paix, a constamment appuyé l'Organisation des Nations Unies dans chacun de ses efforts destinés à faire respecter les principes de la Charte. Nous avons appuyé toutes les causes justes et avons envoyé nos fils pour instaurer la paix dans de nombreuses régions du monde, du Congo à la Namibie, de l'ancienne Yougoslavie au Cambodge, et nous comprenons fort bien, comme en témoigne notre appui indéfectible au droit du peuple palestinien de vivre en paix sur sa terre, qu'il est du devoir de la communauté internationale d'intervenir et d'agir au Moyen-Orient, afin que cette région puisse, à l'instar des autres régions du globe, bénéficier de la paix, de la sécurité et de la stabilité. A l'appui de ce que j'avance, je reprendrai les paroles du Président Zine El Abidine Ben Ali, qui déclarait le 7 novembre :

M. Khouini (Tunisie)

"Convaincus que nous sommes de la justesse de la cause palestinienne et de la nécessité de trouver une solution pacifique à la question palestinienne, nous appuyons constamment cette cause dans toutes les instances internationales et soutenons les efforts réalisés sur le plan international dans la perspective d'un règlement juste, global et durable de la crise du Moyen-Orient sur la base de la restitution des territoires arabes occupés en échange de la paix. Fidèles à notre appui constant et sans réserve aux choix du peuple palestinien et aux solutions envisagées par lui, nous avons facilité le dialogue entre les Palestiniens et les Etats-Unis. Nous avons encouragé le processus de paix par notre participation à la Conférence de Madrid et aux pourparlers multilatéraux. Nous sommes prêts à prendre toute initiative qui pourrait servir la juste cause de nos frères palestiniens et instaurer la paix et la stabilité. Nous sommes déterminés à continuer à appuyer le processus de paix jusqu'à ce que les différentes négociations sur lesquelles les Palestiniens fondent de grands espoirs soient couronnées de succès."

Le retrait total des territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, la bande de Gaza et les hauteurs du Golan syrien ainsi que le Sud-Liban, est, à notre avis et celui de l'ensemble de la communauté internationale, la seule condition préalable à l'instauration d'une paix juste, globale et durable qui garantirait la coexistence pacifique à toutes les parties au Moyen-Orient, y compris entre Israël et tous les autres peuples arabes.

L'Organisation des Nations Unies, partie au processus de paix en cours, assume une grande responsabilité dans la promotion de ce processus. L'ONU a encore un rôle important à jouer dans ce processus qui a été amorcé sur la base de ses résolutions et des principes de sa Charte. Le Secrétaire général a désigné un représentant spécial pour participer aux négociations multilatérales. Nous saluons cette initiative, car elle souligne la certitude que l'Organisation devient partie prenante intégrale aux entretiens de paix et qu'elle donnera au processus de paix l'élan qu'il mérite.

M. Khouini (Tunisie)

Le rameau d'olivier que le Président Yasser Arafat a brandi du haut de cette tribune est toujours là debout à mon avis. La communauté internationale doit faire en sorte de ne pas le laisser tomber car alors les espoirs mis par le peuple palestinien dans l'Organisation s'évanouiront. C'est là, pour nous, une lourde responsabilité. Nous devons l'assumer et, par là même, ouvrir la voie de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Nous aurons ainsi consolidé les bases de la paix et de la sécurité internationales.

M. MURTAZA (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Le présent débat de l'Assemblée générale sur la situation au Moyen-Orient se déroule en un moment crucial de l'histoire de la région. L'année 1992 coïncide également avec le vingt-cinquième anniversaire de l'occupation israélienne des terres palestiniennes et autres terres arabes. Malgré les nombreux efforts réalisés au cours de ce dernier quart de siècle, aucune solution juste et durable au conflit arabo-israélien n'a été trouvée. Les territoires arabes et palestiniens, y compris Al Qods Al Charif, restent occupés et le peuple de Palestine n'est toujours pas en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination. Le Moyen-Orient reste une région caractérisée par la violence et les fortes tensions.*

* M. Moumin (Comores), Vice-Président, assume la présidence.

M. Murtaza (Pakistan)

La paix au Moyen-Orient nécessite à la fois une vision et un engagement sincère. Le large cadre nécessaire à un règlement existe déjà. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité fournissent la base d'un règlement global dans la région. Le principe d'échange de terre contre la paix, qui a été largement accepté par la communauté internationale, peut être la base d'une solution au problème.

Une paix durable au Moyen-Orient implique le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Al Qods Al Charif, et la restauration des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination et à l'établissement de son propre Etat. A notre avis, la question de Palestine est au coeur du conflit arabo-israélien au sens le plus large. Le Moyen-Orient ne connaîtra pas de paix durable à moins que les aspirations légitimes du peuple palestinien ne soient traitées de façon adéquate.

La réunion à Madrid de la Conférence de paix sur le Moyen-Orient l'année dernière a suscité de grandes attentes et de grands espoirs. Le début de ce processus a été très bien accueilli par la communauté internationale. Cependant, bien qu'une année se soit écoulée depuis, les pourparlers n'ont pas encore fait de progrès substantiels. Cela montre clairement qu'il est encore nécessaire d'intensifier les efforts internationaux afin de donner l'élan nécessaire au processus, sinon nous courons le risque de voir s'aggraver le sentiment de frustration et de désespoir qui existe déjà dans les territoires occupés. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour surmonter les obstacles qui s'opposent à un règlement complet.

Un obstacle important au processus de paix actuel est la politique israélienne des colonies de peuplement dans les territoires arabes et palestiniens, y compris Al Qods Al Charif. Les changements dans la composition démographique des territoires occupés qui sont le résultat de cette politique sont contraires au droit international. Ces mesures ne peuvent que miner les efforts internationaux visant un règlement juste et global du conflit du Moyen-Orient. Si Israël renonçait à la politique des colonies de peuplement, cela aiderait à instaurer la confiance nécessaire entre les parties pour parvenir à une solution du problème.

M. Murtaza (Pakistan)

Il faudrait mettre fin immédiatement à l'occupation du Sud-Liban et des hauteurs du Golan. Il faudrait permettre au peuple palestinien d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. La situation exige une démonstration de la plus haute sagesse politique et du sens des responsabilités, en particulier de la part d'Israël, car le succès du processus de paix dépend de sa sincérité. Une paix imposée ne peut être ni juste ni durable.

Il faut reconnaître que l'Organisation des Nations Unies, en tant que conscience collective de l'humanité, a contribué de façon significative à la promotion d'un règlement au conflit arabo-israélien. Elle a été saisie de la question depuis son tout début. Il faudrait également exploiter pleinement son aptitude à contribuer au processus de paix actuel. Nous sommes heureux de noter l'invitation faite à l'Organisation des Nations Unies de participer d'une façon substantielle aux négociations multilatérales. Il est important que l'Organisation des Nations Unies y soit associée, d'autant plus qu'elle pourrait être appelée à venir en aide à long terme aux pays de la région.

En conclusion, je voudrais redire que nous espérons sincèrement que les négociations de paix sur le Moyen-Orient aboutiront à un règlement juste et global du conflit arabo-israélien sur la base de la restitution de tous les territoires arabes occupés et du rétablissement des droits nationaux légitimes du peuple palestinien. Il faut saisir cette occasion. Ne pas le faire aurait des conséquences graves non seulement pour les peuples de cette région, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales. En tant que membres de la famille des nations, nous avons le droit d'espérer que l'appel lancé par la communauté internationale sera entendu. Pour sa part, le Pakistan continuera à appuyer les efforts internationaux visant à résoudre le conflit.

Mme SYAHRUDDIN (Indonésie) (interprétation de l'anglais) :

L'Assemblée générale examine la situation au Moyen-Orient sur la toile de fond de nombreux événements encourageants. L'année dernière restera dans les annales de l'histoire comme une année au cours de laquelle des initiatives significatives ont été prises en vue d'un règlement négocié au conflit arabo-israélien, un conflit qui a préoccupé la communauté internationale pendant plus de quatre décennies.

Mme Syahrudin (Indonésie)

Les réunions qui se sont tenues à Madrid en octobre 1991 ont été les premières négociations jamais entamées entre les parties directement concernées. Elles ont été bientôt suivies d'une série de réunions à Moscou, à Rome, à La Haye et à Washington. La convocation de la Conférence de paix est née de la décision historique des parties de négocier afin d'aboutir à une paix durable en suivant deux voies parallèles de négociations directes, l'une entre les Arabes et Israël, et l'autre entre Israël et les Palestiniens. Les pourparlers bilatéraux et multilatéraux qui en ont résulté constituent des mesures importantes dans notre recherche continue d'une solution politique.

Le sentiment d'optimisme que nous avons ressenti s'est trouvé encore accru par la déclaration du nouveau Gouvernement israélien visant à faire progresser le processus de paix à une allure accélérée, et à considérer les négociations en cours en vue de la paix et de la sécurité comme un objectif de la plus haute priorité. En outre, l'accord conclu entre Israël et la Jordanie sur un ordre du jour et des directives visant des pourparlers futurs, ainsi que leur intention avouée de conclure un traité de paix entre eux dans le cadre d'un règlement arabo-israélien, est de bon augure pour des négociations sur des questions de fond. Ma délégation est particulièrement heureuse de noter que l'Organisation des Nations Unies n'est plus marginalisée et qu'elle assistera, en tant que participant extrarégional à part entière, aux négociations multilatérales en cours sur le Moyen-Orient.

Par contraste avec l'optimisme créé par ces événements positifs, il existe un sentiment profond de frustration dû au fait que les pourparlers n'ont pas encore donné de résultats concrets. Sur la question critique d'une autorité autonome palestinienne pendant la période de transition, les pourparlers n'ont fait aucun progrès. Le refus d'Israël de mettre en application la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qui prévoit un échange de terre contre la paix, et son intention de chercher à légitimiser son contrôle continu des territoires occupés ont contribué à une véritable impasse.

Mme Syahrudin (Indonésie)

Israël a également proclamé son intention de conserver la responsabilité de la sécurité dans ces territoires et de maintenir le contrôle sur les affaires étrangères. Mais on ne peut plus s'attendre à ce que les Palestiniens se contentent de moins que la réalisation de l'objectif qui leur est cher : un Etat indépendant. En outre, les questions du statut de Jérusalem et de la participation des représentants palestiniens de la Ville sainte ont été exclues des négociations en cours. Il y a également des divergences de fond entre Israël et la Syrie au sujet du retrait israélien des hauteurs du Golan, ainsi qu'entre Israël et le Liban pour ce qui est du retrait des forces israéliennes de la zone de sécurité qu'il a lui-même proclamée.

Pendant ce temps, la situation dans les territoires occupés reste critique, puisqu'il n'y a eu aucun changement concret dans les politiques et pratiques de la Puissance occupante. En effet, Israël a continué d'appliquer des mesures très sévères contre la population civile, au mépris total du processus de paix en cours. Il est véritablement regrettable que les négociations de paix ne soient pas allées de pair avec des mesures visant à améliorer de façon significative le lot quotidien du peuple palestinien qui souffre depuis si longtemps.

Les dirigeants des pays non alignés, réunis à l'occasion de leur dixième Conférence au sommet en septembre dernier à Jakarta, ont souligné que toute méthode d'approche du règlement de la question de Palestine et du conflit arabo-israélien devrait être de nature globale, qu'un règlement ne peut traiter de certaines des causes du conflit en excluant les autres, et qu'il ne peut y avoir de paix dans la région sans y inclure les Palestiniens, dont la cause est au coeur du conflit. Les pays non alignés ont donc exprimé fermement l'avis que la Conférence de paix devrait rechercher une application rapide des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui sont reconnues depuis longtemps comme la pierre angulaire de tout règlement global.

Ma délégation a pris note avec une grande satisfaction des événements positifs qui sont survenus au Liban, en particulier les progrès soutenus dans la réconciliation nationale, et les efforts faits par le Gouvernement libanais pour garantir le plein exercice de son autorité sur tout son territoire.

Mme Syahrudin (Indonésie)

Cependant, le Liban, qui a été envahi par Israël il y a 10 ans, avec des conséquences horribles, continue de faire partie intégrante des dessins d'Israël d'établir une présence militaire permanente au sud du Liban, ce qu'il essaie également de faire dans les territoires occupés. L'Indonésie a dans le passé condamné l'occupation israélienne illégale par l'entremise des forces locales irrégulières qu'il y a installées et qu'il continue de contrôler, et elle a appuyé la lutte du peuple libanais pour libérer son pays. La souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale du Liban doivent être rétablies et l'autorité de son gouvernement doit être respectée dans l'ensemble du pays.

Dans le contexte des changements fondamentaux et profonds survenus sur la scène internationale, notamment en ce qui concerne la détermination renouvelée de résoudre divers conflits régionaux, il est de la plus haute importance d'intensifier les efforts en vue d'un règlement au Moyen-Orient. Le processus de paix a maintenant atteint un stade critique et important. Une solution est nécessaire de toute urgence, sur la base du droit international, des principes de la Charte et par l'application des résolutions appropriées des Nations Unies. Nous demandons donc à Israël de faire preuve de souplesse et d'orienter les négociations en vue de parvenir à une paix permanente dans la région. Nous aurons alors la meilleure occasion possible de réaliser la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

Enfin, ma délégation tient à féliciter l'Ambassadeur Gharekhan de l'Inde pour sa nomination bien méritée au poste de Représentant spécial du Secrétaire général aux pourparlers de paix sur le Moyen-Orient. Nous lui souhaitons tout le succès possible dans l'accomplissement de sa tâche.

M. HAJNOCZI (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à des changements énormes dans la politique internationale, changements qui ne manquent pas de nous préoccuper sérieusement. Pour ce qui est de la région du Moyen-Orient, il y a cependant eu une évolution positive qui pourrait avoir des conséquences de grande portée pour l'objectif vers lequel nous tendons tous depuis si longtemps. Au lendemain du conflit entre l'Iraq et le Koweït, la communauté internationale s'est concentrée à nouveau sur les questions non résolues au Moyen-Orient. Des efforts inlassables, en particulier ceux de l'ancien Secrétaire d'Etat des

M. Hajnoczi (Autriche)

Etats-Unis, M. James Baker, nous ont conduits à la Conférence de Madrid, en octobre 1991, où, pour la première fois après plus de 40 ans, toutes les parties au conflit se sont assises à la table de négociation.

L'Autriche, conformément à son engagement de longue date et à ses relations d'amitié avec le monde arabe, a dès le début accordé son plein appui au processus de paix régional pour le Moyen-Orient. Nous pensons qu'il existe, comme on l'a établi pour la rencontre de Madrid, la base nécessaire à une solution réalisable, qui consiste d'abord et avant tout à respecter les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et le principe généralement accepté des terres pour la paix, le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et le droit de tous les Etats de la région d'exister à l'intérieur de frontières sûres.

Le processus de paix se déroule depuis un an, sur les plans bilatéral et multilatéral, mais nous n'en connaissons pas encore l'issue. L'Autriche a fait remarquer dès le début que le processus serait long et difficile et que nous ne devrions pas nous attendre à des résultats rapides. Il faut poursuivre le dialogue amorcé, ce qui est pour l'instant la seule alternative à un accroissement de la souffrance, de la violence et des effusions de sang.

Aujourd'hui nous pouvons constater quelques signes positifs dans les négociations bilatérales. Nous croyons fermement qu'un accord de gouvernement intérimaire autonome est possible entre les Palestiniens et Israël. J'aimerais féliciter à cet égard l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) pour le rôle constructif qu'elle a joué à la suite de la Conférence de Madrid et jusqu'à maintenant. Nous comprenons les problèmes et les contraintes des dirigeants palestiniens dans les négociations actuelles et nous leur sommes reconnaissants de la démarche et de l'attitude pragmatique qu'ils ont adoptées et qu'ont adoptées aussi les diverses délégations palestiniennes aux négociations. Cela remonte à la réunion, en septembre 1991, à Alger, du Conseil national palestinien, où une souplesse remarquable a dominé et influencé les décisions.

Nous avons aussi constaté des changements positifs dans l'attitude d'Israël à l'égard de la politique de peuplement et de ses pratiques dans les territoires occupés. Cependant, il reste beaucoup à faire. Nous encourageons le Gouvernement israélien actuel à accepter explicitement les résolutions

M. Hajnoczi (Autriche)

242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le principe largement soutenu des terres pour la paix, ainsi que ses responsabilités à l'égard des territoires occupés, qui découlent du droit international et des instruments internationaux en matière de droits de l'homme.

En ce qui concerne les pourparlers bilatéraux, l'Autriche ne peut qu'encourager toutes les parties au conflit à poursuivre le dialogue, à discuter le fond de la question et à s'abstenir, autant que possible, d'adopter des attitudes politiques de façade. En même temps, nous demandons à toutes les parties de s'abstenir d'utiliser la force et la répression, de façon à ne pas compromettre l'élan acquis. La chance unique de pourparlers directs entre les parties doit être préservée.

M. Hajnoczi (Autriche)

L'Autriche est devenue un membre à part entière des négociations multilatérales de paix. Mon pays a non seulement participé et contribué à toutes les réunions tenues depuis l'inauguration du processus de paix multilatéral à Moscou en janvier dernier, mais a également accueilli la première session du groupe de travail sur les ressources aquatiques, tenue en mai dernier. Nous croyons que le processus de paix multilatéral nous offre une occasion unique d'avancer dans différents domaines qui ont une incidence directe sur la population de la région. Des projets précis dans le domaine économique, en matière de partage des eaux, de circulation et de communication, d'écologie et, évidemment, en ce qui concerne la question des réfugiés et le désarmement régional procurent un bénéfice immédiat aux individus, et surtout aux Palestiniens des territoires occupés et d'ailleurs. Nous avons appelé plusieurs fois tous les participants à prendre part activement au processus de négociations multilatéral afin de parvenir rapidement à des résultats concrets. A ce sujet, je souhaite réitérer l'appel lancé par l'Autriche à la Syrie et au Liban pour qu'ils se joignent aux pourparlers multilatéraux dès que possible. Leur participation serait aussi bénéfique au processus bilatéral, puisque les deux processus sont interreliés et se renforcent mutuellement.

Les délégations palestiniennes participant aux divers groupes de travail multilatéraux ont souligné à maintes reprises que la coopération régionale sur un pied d'égalité, quel qu'en soit l'objet, est impossible tant que les droits légitimes ne seront pas rétablis et que la puissance occupante imposera de graves restrictions au peuple palestinien. Bien que nous comprenions et reconnaissons cette position de principe et partageons le sentiment de frustration et d'impatience, nous croyons fermement que tout doit être fait pour améliorer maintenant le sort des personnes déplacées et les préparer à l'autonomie de toutes les façons possibles. C'est dans cette direction que doit s'orienter la voie multilatérale du processus de paix. Tout ce que peuvent faire les participants extrarégionaux, comme mon pays, à titre de contribution à cette fin doit être entrepris.

Lorsque nous parlons de "paix", nous parlons aussi de "droits légitimes du peuple palestinien". Seule une cohabitation pacifique de tous les peuples du Moyen-Orient garantira une mise en valeur accrue du patrimoine multiple de

M. Hajnoczi (Autriche)

culture et de civilisation au Moyen-Orient. Avec notre aide à tous, cela doit devenir une réalité au bénéfice des pays et des peuples qui sont directement concernés.

M. BUTLER (Australie) (interprétation de l'anglais) : Nous assistons à de profonds changements sur la scène internationale. La fin de la guerre froide et la transition nous faisant passer de la rivalité des superpuissances à de nouveaux degrés de coopération ont fondamentalement modifié le monde contemporain.

Au Moyen-Orient, le nouveau climat de rapprochement international a encouragé Israël et ses voisins arabes à jeter un regard neuf sur les questions qui les divisent. Malheureusement, comme le démontre la situation tragique dans les Balkans, les inimitiés et les différends de longue date sont difficiles à surmonter. La situation au Moyen-Orient, avec ses racines historiques et politiques complexes, est un des plus anciens conflits inscrits à l'ordre du jour international.

Il est donc particulièrement encourageant de voir que les parties se sont montrées disposées à s'asseoir ensemble et discuter de leurs différends. L'Australie rend hommage aux coparrains du processus de paix entrepris à Madrid il y a plus d'un an et à leur clairvoyance pour amorcer un processus de dialogue entre les parties et établir un cadre pour leurs négociations. Il ne peut y avoir de solution de rechange aux négociations directes entre les parties dans la recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

L'Australie n'est pas un des acteurs principaux dans les questions du Moyen-Orient mais, comme d'autres pays responsables, nous sommes préoccupés par les répercussions que le conflit dans la région peut avoir sur la sécurité mondiale.

La politique de l'Australie au sujet du Moyen-Orient se fonde sur deux critères principaux : d'abord, l'attachement total au droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; et ensuite, la reconnaissance du droit à l'autodétermination du peuple palestinien, y compris son droit, s'il souhaite l'exercer, à l'indépendance et à la possibilité de disposer de son propre Etat indépendant.

M. Butler (Australie)

Depuis de nombreuses années, l'Australie a appuyé une solution globale au conflit du Moyen-Orient fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui demandent le retrait d'Israël des territoires occupés lors de la guerre de 1967 ainsi que le respect et la reconnaissance de la souveraineté de tous les Etats de la région et du droit de tous les Etats de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres. Nous espérons que le processus de paix de Madrid aboutira à une telle solution globale.

Depuis la conférence inaugurale tenue à Madrid, nous avons constaté que des progrès ont été accomplis sur toutes les voies bilatérales et avons remarqué la contribution potentielle de la phase multilatérale dans la mise au point d'une coopération régionale dans divers domaines. Nous nous réjouissons du fait que la huitième série de pourparlers bilatéraux entre les parties est censée reprendre cette semaine à Washington.

Nous croyons que le temps est venu pour toutes les parties d'élaborer et de mettre en oeuvre de nouvelles mesures d'édification de la confiance qui pourraient donner un nouvel élan au processus de paix. En ce qui concerne la partie arabe, une suspension du boycottage économique d'Israël constituerait une mesure concrète en faveur de la réduction des animosités et des soupçons mutuels. Israël pourrait aussi démontrer encore son attachement au processus de paix par l'adoption de pratiques qui amélioreraient immédiatement la situation des droits de l'homme et les conditions de vie dans les territoires occupés.

L'Australie appelle toutes les parties à faire preuve de retenue pour prévenir un retour de la violence qui est survenue en novembre dans le sud du Liban et le nord d'Israël. La violence dont nous avons été témoins ces derniers mois au sud du Liban, en Israël et dans les territoires occupés pourrait perturber le déroulement des négociations et faire ainsi le jeu des groupes qui s'opposent aux pourparlers.

Nous sommes heureux de voir que la dernière série de pourparlers entre Israël et le Liban s'est poursuivie sans interruption, malgré la violence qui s'est manifestée à leur frontière. Nous exhortons toutes les parties au litige à faire preuve de retenue et à ne pas recourir à la violence, qui détourne l'attention des questions en discussion à la table de négociations.

M. Butler (Australie)

Nous espérons que toutes les parties constateront les avantages de la participation à la phase multilatérale des pourparlers et veilleront à ce que les progrès accomplis dans cette phase complètent et renforcent les progrès sur la voie bilatérale. Le processus de paix offre aux parties une occasion d'établir des règles de base qui pourraient non seulement assurer la paix dans la région à l'avenir, mais aussi déboucher sur une plus grande prospérité grâce à la coopération régionale. Les pourparlers multilatéraux peuvent susciter une coopération régionale sur des questions aussi vitales que les ressources aquatiques, le développement économique, le contrôle des armements et la sécurité régionale, l'environnement et les réfugiés.

M. Butler (Australie)

Conformément à l'appui accordé par l'Australie à la phase multilatérale des négociations, nous avons participé récemment au groupe de travail sur le contrôle des armes et la sécurité régionale. Puisant dans notre expérience dans la promotion d'un contrôle régional des armes et de stratégies de désarmement, nous avons encouragé les représentants arabes et israéliens à aller de l'avant vers l'instauration d'un dialogue régional sur les questions de limitation des armements et de sécurité, et à concentrer leur attention sur des mesures de confiance réalisables, menant à des accords éventuels de contrôle des armements à l'avenir.

L'Australie espère pouvoir être associée plus avant aux travaux de ce groupe de travail. Nous nous sommes engagés à continuer d'apporter notre appui et à jouer un rôle constructif, en vue de promouvoir des accords de contrôle des armements véritables dans la région, dans le contexte des négociations de paix.

L'Australie appuie pleinement l'Accord de Taëf et se félicite des progrès constants vers la réconciliation nationale au Liban, conformément aux dispositions de cet accord. Nous demandons à toutes les parties de respecter et d'appliquer cet accord. L'Australie est opposée à toute activité au Liban par des forces extérieures qui mettraient en danger la souveraineté libanaise. Nous espérons qu'à l'avenir, la situation permettra le retrait de toutes les forces étrangères du Liban.

L'Australie continue d'appuyer pleinement les mesures prises par le Conseil de sécurité à l'égard de l'Iraq, y compris la tâche qui se poursuit de démantèlement des armes de destruction massive de l'Iraq et de surveillance des programmes de l'Iraq en matière d'armements. L'Australie est préoccupée de voir que l'Iraq n'a pas mis en oeuvre totalement et inconditionnellement ses obligations conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, et demande à l'Iraq de s'y conformer sans plus tarder.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation de certains groupes de populations civiles iraqiennes et nous demandons au Gouvernement iraquien d'assurer que tous ses citoyens jouissent de droits de l'homme et de droits politiques égaux, conformément à la résolution 688 (1991) du Conseil de sécurité.

M. Butler (Australie)

Nous nous félicitons de la reconduction récente du Mémorandum d'accord régissant le programme humanitaire des Nations Unies en Iraq. Nous espérons que les retards qui ont présidé à sa signature pourront être évités à l'avenir. La responsabilité du bien-être du peuple iraquien incombe en fin de compte au Gouvernement iraquien. L'Australie prie de nouveau le Gouvernement iraquien de coopérer avec le Conseil de sécurité pour mettre en oeuvre les résolutions qui lui permettraient de reprendre ses exportations de pétrole, de façon à alléger les épreuves de la population civile.

L'Australie appuie également les décisions du Conseil de sécurité en Libye et nous espérons que la Libye trouvera rapidement un moyen de respecter pleinement les résolutions 731 (1992) et 748 (1992) du Conseil de sécurité.

En conclusion, je voudrais encourager toutes les parties au processus de paix en cours au Moyen-Orient de continuer leurs négociations et de trouver des accords qui permettront à tous les Etats de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Si nous ne faisons pas d'autres progrès, il existe un risque sérieux que diverses parties représentées par les délégations retirent leur appui au processus de paix. Les négociations sur le Moyen-Orient ne devraient pas être considérées comme un jeu de somme zéro, où les plus et les moins s'annulent. Il s'agit plutôt d'un règlement global dont le résultat serait d'être bénéficiaire à toutes les parties, qui se trouveraient dans une meilleure situation que celle où elles se trouvaient avant que ce processus ne commence.

L'Australie demande également à tous les Etats d'accorder leur plein appui aux efforts en cours visant à l'instauration d'une paix juste et durable dans la région. Les avantages d'un règlement de ce genre seraient à longue portée, non seulement pour la paix, la stabilité et, en fin de compte, la prospérité de la région, mais ils contribueraient de façon significative à la paix et à la sécurité internationales.

M. MOTHIBAMELE (Botswana) (interprétation de l'anglais) : L'an dernier, alors que nous débattions de ce sujet, la Conférence de Madrid, qui avait rassemblé les peuples du Moyen-Orient pour la première fois en 40 ans, venait de prendre fin. La Conférence avait renforcé nos espoirs que la solution du problème du Moyen-Orient était enfin en vue et que la paix était à

M. Mothibamele (Botswana)

portée de main. Nous avons placé nos espoirs en cette conférence parce que les adversaires d'autrefois s'étaient réunis pour négocier "une paix globale, juste et durable, par le biais de négociations directes".

Nous étions convaincus et restons convaincus que la solution au conflit arabo-israélien pourrait au mieux être trouvée par les peuples du Moyen-Orient eux-mêmes dans un esprit de compromis. Les peuples du Moyen-Orient sont fatigués d'entendre les sons discordants du pouvoir des armes dans un conflit sanglant qui tue souvent des civils innocents, des femmes et des enfants.

L'humanité se félicite de l'arrivée du nouvel ordre mondial, un monde dans lequel nos enfants peuvent aller se coucher sans craindre la menace nucléaire, un monde dans lequel il est possible de vivre en sécurité, un monde dans lequel il n'y a pas de conflit idéologique ni de concurrence pour des sphères d'influence - en fait, un monde dans lequel tous, indépendamment de la couleur, du sexe, de la croyance ou de la religion, peuvent vivre ensemble en frères et soeurs. Ces assurances apparentes de sécurité et de paix dans le monde ne signifient absolument rien pour ceux qui sont au coeur du conflit du Moyen-Orient. Pour eux, les fruits du nouvel ordre mondial ne sont pas encore arrivés. Pour eux, le vieil ordre mondial est toujours présent, il n'a pas changé et semble déterminé à se maintenir, comme si les temps n'avaient pas changé.

Ma délégation a écouté avec le plus vif intérêt la déclaration qu'a faite le Ministre des affaires étrangères d'Israël lors du débat général. Il a parlé

"d'un Israël qui a choisi de sortir de l'ombre du passé pour répondre à l'appel d'un avenir nouveau." (A/47/PV.20, p. 44/45)

Il a dit que

"les forces du changement ont écarté les piliers de la sagesse traditionnelle, qui proclamait que la puissance militaire est la source de la force et du prestige d'une nation." (Ibid.)

Il a maintenu que

"Cela n'est plus vrai." (Ibid.)

J'ai décidé de rappeler à l'Assemblée ce qu'a dit le Ministre Shimon Peres, parce que le monde attend maintenant de voir si ses actes seront conformes à ses paroles. Un vieil adage veut que le nouveau balai balaie bien.

M. Mothibamele (Botswana)

Ma délégation voudrait voir le Gouvernement israélien passer de la parole aux actes. Il y a longtemps que nous entendons des mots. Ma délégation serait enchantée de voir le Gouvernement israélien passer à l'action et le serait encore plus de voir les autres acteurs au Moyen-Orient se donner la main pour trouver une solution à ce problème. La postérité jugera les acteurs d'après leur initiative dans cet exercice.

Lorsque l'Assemblée a examiné le point 10 de l'ordre du jour, le représentant d'Israël a une nouvelle fois fait appel aux principes consacrés par la Charte qui évoquent avec éloquence la résolution à

"préservier les générations futures du fléau de la guerre..., à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations..., à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales..., à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples...".

Il a également posé la question d'un orateur grec :

"De quel crime plus grand peut-on accuser un orateur que celui de penser une chose et d'en dire une autre?"

J'ai décidé de rappeler à l'Assemblée ce que les Israéliens eux-mêmes ont dit, car même aujourd'hui alors que nous discutons ici, les paroles ne semblent pas correspondre aux actes.

Les rapports présentés à l'Assemblée générale détaillent un certain nombre d'incidents troublants et de conditions horribles auxquelles les Palestiniens sont soumis par les forces d'occupation israéliennes. Ceci est une source de grave préoccupation qui ne fait que miner ou empoisonner le climat de tolérance dans les négociations. Il est urgent que les forces israéliennes fassent preuve de retenue. Le Gouvernement israélien serait bien avisé de prendre des mesures pour endiguer et inverser la situation inquiétante et créer ainsi des conditions propices aux négociations.

Le Botswana, nation éprise de liberté, de paix et de justice, est découragé par ces rapports et demande à Israël de s'engager à modifier son comportement dans les plus brefs délais. Le temps est un facteur très

M. Mothibamele (Botswana)

important. Il faut rappeler que ce qui est en jeu dans ce conflit c'est la lutte pour un droit immanent entre deux peuples dont les revendications à une patrie indépendante en Palestine jouissent d'une égale légitimité. Le peuple israélien a le droit de se trouver là où il est dans l'Etat d'Israël d'avant 1967 - droit que le Botswana reconnaît depuis longtemps, droit qui n'est pas négociable. Nous avons dit plus d'une fois que la réalité de l'Etat d'Israël n'est pas transitoire mais permanente. Dans la même mesure, le peuple palestinien a le droit à une patrie sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza - un droit qui n'est pas non plus négociable, pas plus que ne l'est le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de ses frontières d'avant 1967. C'est dans ce contexte que doit être compris notre appui inconditionnel à la lutte du peuple palestinien pour la liberté et l'indépendance dans un Etat palestinien sur la Rive occidentale et à Gaza.

Alors que nous lançons ce sincère appel aux parties au conflit au Moyen-Orient pour qu'elles aillent l'une vers l'autre, nous leur demandons aussi de faire mutuellement preuve de retenue. Les deux parties doivent savoir que le statu quo dans la région est intenable. L'invasion d'un des territoires par l'autre ne fera que retarder les pourparlers de paix. Le Secrétaire général a dit :

"Il incombe à chacun des participants de faire preuve de la bonne volonté, de la souplesse et de la détermination nécessaires pour poursuivre les négociations jusqu'à ce que leur objectif soit atteint. Les peuples du Moyen-Orient - région qui a connu cinq conflits majeurs et dans laquelle la tension et les effusions de sang continuent d'assombrir le processus fragile qui a été lancé - méritent certes un tel effort."

(A/47/672, par. 29)

J'associe entièrement ma délégation à cette notion. Nombre d'Arabes, de Palestiniens et d'Israéliens ont déjà perdu la vie. Nul ne souhaite la perte d'autres vies dans ces tueries insensées. A cet égard, ma délégation se réjouit de voir que l'élan donné par la Conférence de Madrid n'a jamais été perdu. Par conséquent, tout en louant les Etats-Unis pour avoir su maintenir l'élan du processus d'instauration de la paix, ma délégation voudrait encourager toutes les parties de la région à participer aux négociations dans un esprit de compromis.

M. Mothibamele (Botswana)

L'existence d'une culture de la tolérance est essentielle. Les positions préconçues n'arrangent en rien la situation. J'ai dit que dans une situation telle que celle-ci, il faut faire preuve d'un esprit de compromis. Tous les peuples du Moyen-Orient doivent participer à ce processus. Par conséquent, ma délégation espère que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) sera autorisée à participer à ces négociations afin de pouvoir prêter son concours au processus d'instauration de la paix dans la région. De l'avis de ma délégation, telle est la recette souveraine pour une paix durable dans l'agitation que connaît le Moyen-Orient. Tel est l'espoir de ma délégation et nous prions pour que la liberté, la paix et la sécurité puissent prévaloir dans la région et partout ailleurs dans le monde.

M. McKINNON (Nouvelle-Zélande) (interprétation de l'anglais) : A la même époque, l'année dernière, nous nous penchions avec optimisme sur les événements au Moyen-Orient. L'Organisation des Nations Unies avait montré qu'elle était capable de libérer l'un de ses plus petits Etats Membres de l'agression et de l'occupation d'un voisin plus grand. Et les parties au problème central de la région entamaient enfin un processus de dialogue sur le règlement pacifique de leur différend.

D'autres progrès ont été réalisés mais avec difficulté et dans une incertitude croissante. Les efforts faits par l'Organisation pour fournir une aide humanitaire aux populations kurde et chiite d'Iraq et pour éliminer avec l'appui direct de la Nouvelle-Zélande les armes de destruction massive de l'Iraq ont été couronnés d'un succès appréciable. Mais ils se sont également heurtés à un refus apparent des dirigeants iraquiens de prendre au sérieux l'engagement du Conseil de sécurité et le sens de ses résolutions. Nous demandons à l'Iraq de se conformer pleinement à ces résolutions et nous espérons qu'il le fera. Nous devons également exprimer notre inquiétude quant au bien-être des citoyens koweïtiens qui se trouvent à l'extérieur des frontières de leur pays, sans aucun contact avec leurs familles. Le rétablissement de ces contacts est une nécessité humanitaire fondamentale.

La Nouvelle-Zélande demeure préoccupée par l'afflux continu d'armements au Moyen-Orient. Le fait que des progrès notables ont été accomplis au cours de l'année dernière avec l'élimination des armes de destruction massive

M. McKinnon (Nouvelle-Zélande)

iraquiennes est pour nous un sujet de satisfaction. Mais nous ne devons pas nous reposer sur nos lauriers à la suite des progrès réalisés dans ce domaine particulier. Une paix et une stabilité durables dans la région exigeront des efforts plus grands de limitation et de réduction des armements. Ceci nécessitera des progrès supplémentaires au niveau tant régional que mondial.

M. McKinnon (Nouvelle-Zélande)

Malheureusement, il semble qu'il y ait encore beaucoup à faire pour améliorer le climat au point que devienne réalité l'objectif d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Toutefois, les efforts pour susciter la confiance entre les Etats de la région seront déterminants pour créer les conditions propices à l'adoption de mesures fondamentales de contrôle des armements et de désarmement et pour garantir une paix durable. C'est pourquoi nous appuyons fermement le dialogue en cours au sein du Groupe de travail sur le contrôle des armements mis en place dans le cadre des récentes négociations.

A l'instar des autres Membres de l'Organisation, la Nouvelle-Zélande a profondément à coeur le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que le règlement des conflits par des moyens pacifiques. Il n'est pas de région du monde où ces objectifs primordiaux de l'Organisation aient été davantage mis à l'épreuve qu'au Moyen-Orient. La Nouvelle-Zélande a toujours eu profondément à coeur le bien-être des populations au Moyen-Orient. Aussi déplorons-nous les souffrances que ces conflits ont infligées aux populations de la région. Nous avons toujours appuyé les mesures permises par la Charte des Nations Unies pour les protéger et pour améliorer leur sort.

Nous avons toujours pensé qu'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien supposait l'engagement de chaque partie aux négociations. La série de négociations engagées à Madrid l'an dernier à l'instigation des Etats-Unis et avec l'appui de la Fédération de Russie a fait renaître l'espoir d'un règlement de ce problème complexe et apparemment insoluble. C'est à ce jour la meilleure chance de voir avancer les choses. La Nouvelle-Zélande s'en est félicitée et elle continue à l'appuyer sans réserve.

Si la série de pourparlers de Madrid n'a toujours pas donné de résultats concrets, il semble que l'atmosphère dans laquelle se déroulent les négociations se soit énormément améliorée. Toutefois, cette atmosphère s'est quelque peu dégradée récemment du fait des événements survenus au Sud-Liban. On doit tout faire pour que lesdits événements ne diminuent en rien l'engagement des parties d'arriver à une solution.

La Nouvelle-Zélande attend de ces pourparlers qu'ils épargnent enfin aux victimes de l'échec, c'est-à-dire au peuple palestinien, les dures réalités de l'occupation militaire et le déni de ses droits légitimes. La participation des Palestiniens à ces pourparlers ne peut qu'être à leur avantage.

M. McKinnon (Nouvelle-Zélande)

Les Gouvernements néo-zélandais successifs ont appuyé un règlement global sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Ces résolutions répartissent clairement les responsabilités entre toutes les parties. Elles reconnaissent que tous les Etats de la région ont le droit d'exister, en paix et à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de toute menace ou épreuve de force. Israël a de toute évidence ce droit. Mais ces résolutions soulignent aussi l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et exigent le retrait des forces israéliennes des territoires occupés depuis 1967. Nous regrettons qu'Israël n'ait répondu que partiellement à cette exigence. Nous appuyons l'idée d'échange de territoire contre la paix. Nous pensons que cela peut donner de bons résultats.

La Nouvelle-Zélande persiste à croire que toute solution implique la reconnaissance des droits de chaque partie. Si le droit d'Israël à exister en toute sécurité et en jouissant pleinement de son intégrité territoriale est évident, de la même façon les Palestiniens ont le droit à l'autodétermination et à un Etat qui leur soit propre si tel est leur désir. La série de pourparlers de Madrid a fourni le cadre à la réalisation de leurs aspirations. Le fait qu'ils aient accepté que ce soit un processus graduel traduit chez eux une volonté admirable de compromis. Sans cette volonté de part et d'autre, le processus sera dans l'impasse et les souffrances plutôt que la paix prévaudront.

Nous trouvons encourageantes les indications qu'Israël est au moins prêt à modifier sa politique à l'égard de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés. Toutefois, arrêter purement et simplement l'implantation de nouvelles colonies de peuplement serait un bien meilleur moyen de montrer sa volonté de compromis. Nous continuons de croire que cette pratique constitue un obstacle fondamental au processus de paix. De même, nous appuierions un appel lancé aux Etats arabes pour qu'en contrepartie ils lèvent le boycottage commercial contre Israël. Nous prions instamment Israël de respecter la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité lui demandant de retirer ses forces de tout le territoire libanais. La situation actuelle dans le Sud-Liban et ses répercussions sur les négociations de paix révèlent la nécessité de faire montre d'urgence d'esprit de conciliation.

M. McKinnon (Nouvelle-Zélande)

L'Organisation doit promouvoir la paix dans toutes les régions. La situation au Moyen-Orient exige tact et encouragements, car l'objectif de paix si longtemps recherché est presque à notre portée. Ce serait une tragédie que les rancoeurs du passé fassent dérailler le processus de paix et condamnent tant d'innocents, de part et d'autre, à continuer de vivre dans l'incertitude et la guerre. Les parties au conflit peuvent surmonter leurs divergences. Elles doivent s'y déterminer. Quant à nous, nous devons les appuyer dans leurs justes efforts. Il y a de l'espoir, et l'ultime étape difficile à franchir est la réalité d'une paix juste et durable.

M. ACHARYA (Népal) (interprétation de l'anglais) : Le Moyen-Orient a été au coeur même du premier consensus international de l'après-guerre froide pour défendre le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Il est ironique que ce même Moyen-Orient reste la région où l'impossibilité de réaliser la paix risque d'empêcher la mise en place d'un ordre international de l'après-guerre froide.

Pendant le débat sur cette question l'an dernier, les Etats Membres se sont félicités de l'ouverture, à Madrid, de l'historique Conférence de paix sur le Moyen-Orient. La clef de cette importante initiative se trouve dans les consultations difficiles entreprises par ceux qui l'ont lancée. Comme d'autres Membres des Nations Unies, le Népal avait pensé que les choses iraient plus vite. Toutefois, nous nous félicitons qu'un an après les négociations de Madrid, l'élan imprimé soit maintenu. Les pourparlers bilatéraux et multilatéraux se poursuivent et les parties ont engagé un dialogue de fond.

Les aspects régionaux du processus de paix englobent des questions fondamentales liées à la sécurité, aux ressources en eau, à l'environnement, au développement économique et aux réfugiés. Nous appuyons l'appel tendant à faire du Moyen-Orient une région exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive. L'adhésion de tous les Etats de la région aux instruments internationaux existants serait un pas décisif dans cette direction.

M. Acharya (Népal)

L'ONU, en raison de son association historique avec la situation, a un rôle important à jouer dans le Moyen-Orient. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité constituent les fondements du processus de négociations en cours. Il est important que la présence de l'ONU dans la région, présence de longue date et à diverses facettes, soit reconnue et maintenue. En assurant une stabilité locale dans le cadre de leur mandat, les trois opérations de maintien de la paix en cours dans la région contribuent à donner une chance à la paix. Plusieurs institutions des Nations Unies, y compris l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, accomplissent un très utile travail à caractère humanitaire.

Mon gouvernement est donc satisfait que l'Organisation des Nations Unies ait été invitée à participer comme membre à part entière aux groupes de travail multilatéraux sur les questions régionales. Je saisis cette occasion pour exprimer notre satisfaction que l'Ambassadeur Chinmaya Gharekhan, de l'Inde, diplomate d'une habileté et d'une expérience consommées et aux nombreuses réalisations, ait été désigné comme Représentant spécial du Secrétaire général aux pourparlers multilatéraux.

Le Népal soutient depuis longtemps que toute solution au problème du Moyen-Orient doit être fondée sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. De même, nous continuons de dire qu'un règlement juste, durable et complet du conflit arabo-israélien doit contenir trois éléments : le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967; la reconnaissance du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre en paix; et la solution du problème palestinien fondée sur la reconnaissance des droits politiques légitimes du peuple palestinien.

Le Népal se félicite de l'intention exprimée par l'actuel Gouvernement d'Israël de faire tout ce qu'il peut en faveur de la paix. Nous espérons que cet objectif israélien se traduira sous une forme concrète par le respect scrupuleux de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Nous demandons au Gouvernement israélien de prendre des mesures d'urgence pour assurer le respect des droits de l'homme et améliorer les conditions sociales et économiques de la population dans les territoires occupés. Nous déplorons toute violence dans

M. Acharya (Népal)

les territoires occupés. Nous adressons un appel à toutes les parties intéressées pour qu'elles s'abstiennent de paroles et d'actes susceptibles de compromettre le processus de paix. Nous les supplions de manifester souplesse et vision. Elles ont toutes un intérêt commun dans le succès du processus de paix. Etant donné l'histoire et les incertitudes actuelles, la communauté internationale y a également un intérêt.

Le Népal appuie les efforts du Gouvernement libanais pour rétablir son autorité légitime sur son territoire tout entier. La participation continue de notre pays à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban reflète notre engagement dans ce sens.

Aucun étranger ne peut instaurer la paix au Moyen-Orient. Seules les parties intéressées peuvent le faire. Après plus de quatre décennies, la paix au Moyen-Orient a enfin sa chance. Les parties concernées se doivent, pour elles-mêmes, comme pour le reste du monde, de tenir cette promesse.

M. BREITENSTEIN (Finlande) (interprétation de l'anglais) : La disparition de la division entre l'Est et l'Ouest sur la scène mondiale a fait disparaître aussi la menace d'un affrontement nucléaire au Moyen-Orient. C'est une très bonne nouvelle. Il n'y a cependant pas, hélas, de paix véritable dans la région. Les conflits arabo-israéliens et israélo-palestiniens continuent de couver. La violence et la répression ne sont que trop évidentes.

Il est clair aujourd'hui que la paix au Moyen-Orient, en cette époque de l'après-guerre froide, est fondamentalement le fait des parties concernées elles-mêmes. Aucun tiers, quelque puissant et quelque déterminé soit-il, ne peut instaurer la paix ou la faire durer contre la volonté des parties concernées.

Il y a des signes d'espoir. Le processus de paix engagé à Madrid il y a plus d'un an n'a peut-être pas encore réalisé autant que ce que les optimistes espéraient; mais il ne s'est pas soldé non plus par un échec, comme le craignaient les pessimistes. Pour autant que nous puissions en juger, le processus de paix est bien engagé. Etant donné la situation explosive au Moyen-Orient, il s'agit, en soi, d'une réalisation. Il est clair qu'après 40 années d'âpres conflits, la paix ne saurait être réalisée d'un trait de plume.

M. Breitenstein (Finlande)

Mon gouvernement appuie pleinement le processus de paix au Moyen-Orient, y voyant le meilleur moyen d'arriver à une paix juste, durable et globale dans la région. La Finlande exhorte toutes les parties concernées à manifester souplesse et vision. Toutes les parties ont un intérêt commun à la réalisation d'une paix juste et durable. Nous sommes encouragés par la volonté exprimée par le nouveau Gouvernement israélien d'envisager des options que l'on croyait, il y peu encore, impensables.

Les principes généralement acceptés du règlement pacifique du Moyen-Orient demeurent valables. Une paix globale, juste et durable dans la région devrait se fonder sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. L'acquisition de territoires par la force, même en cas de légitime défense, n'est pas admissible. Israël doit donc se retirer des territoires occupés depuis 1967. Mais Israël a le droit, comme tout autre Etat de la région, d'exister plutôt que d'être simplement toléré, et de vivre à l'intérieur de frontières sûres reconnues par ses voisins et par le monde entier. Pour que cela soit le cas, il faut que les droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination nationale, soient respectés.

La Finlande déplore toute la violence qui fait rage dans les territoires occupés. Toutes les parties devraient maintenant faire preuve de retenue. Dans ce contexte, le respect complet, par Israël, de la quatrième Convention de Genève est d'une importance capitale.

Il est clair que des mesures de renforcement de la confiance, tant dans le cadre du processus de paix qu'à l'extérieur, sont nécessaires. Nous nous félicitons de tout gel des activités de peuplement. A notre avis, Israël devrait aller plus loin et mettre fin à toutes ces activités dans les territoires occupés. Il s'agit, après tout, d'activités illégales au titre du droit international. Du côté arabe, l'élimination du boycottage commercial contre Israël et les entreprises étrangères traitant avec Israël serait une mesure nécessaire et opportune pour renforcer la confiance.

Dans le Moyen-Orient déjà surarmé, la confiance serait renforcée aussi par l'adhésion des Etats de la région à des instruments internationaux sur la non-prolifération des armes de destruction massive. Nous nous félicitons de l'intention exprimée par Israël de devenir partie à la convention sur les

M. Breitenstein (Finlande)

armes chimiques et nous invitons ses voisins arabes à faire de même. En même temps, nous comprenons que la cause de la paix globale au Moyen-Orient serait bien servie par une attitude conciliante d'Israël qui s'inclinerait devant les demandes renouvelées de la communauté internationale qu'il devienne membre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, comme l'ont déjà fait la plupart des Etats arabes.

Tout en soutenant le processus de paix en cours au Moyen-Orient, mon gouvernement estime qu'il faudrait que l'ONU s'engage plus étroitement, conformément aux directives adoptées au cours du processus de paix. Celui-ci, qui vise, en fait, à l'application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, devrait bénéficier d'une participation plus intense de l'Organisation des Nations Unies, d'autant plus que, selon toute vraisemblance, toute issue favorable du processus de paix nécessiterait que l'Organisation joue un rôle dans son application.

Nous nous félicitons donc du fait que l'ONU soit appelée à participer davantage en tant que participant extrarégional à part entière aux entretiens multilatéraux. Nous nous félicitons également de la décision prise par le Secrétaire général de désigner un fonctionnaire de haut rang, l'Ambassadeur Gharekhan, pour coordonner le rôle de l'ONU.

Dans un sens plus large, l'ampleur de la participation de l'ONU au processus de paix dépend aussi de l'Organisation elle-même. Plus elle sera perçue comme impartiale, meilleures seront ses chances de jouer un rôle. Il est donc regrettable qu'un grand nombre des résolutions de l'Assemblée générale concernant le Moyen-Orient semblent enfoncées dans une ornière, répétant sans fin les litanies des années passées. Des résolutions moins nombreuses et plus en harmonie avec l'esprit du processus de paix seraient bien accueillies aujourd'hui.

La paix au Moyen-Orient a enfin sa chance. Le processus de paix a été engagé. Les parties à ce processus se doivent d'en tirer le plus grand parti possible, pour elles-mêmes et pour le monde entier.

M. SIDOROV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : Voilà 45 ans que la question de la situation au Moyen-Orient est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Les longues décennies d'opposition armée arabo-israélienne dans cette région, qui ont souvent abouti à des guerres de grande ampleur, ont montré de façon convaincante qu'il était impossible de résoudre par la force les problèmes du Moyen-Orient. Le rejet des stéréotypes bornés et extrêmement dangereux de l'époque de la confrontation permet d'examiner à nouveau le fond des problèmes de la région du point de vue de la sauvegarde des intérêts véritables des pays et des populations et dans la perspective de leur coexistence pacifique et sûre. Grâce à cette approche, il devient possible de transposer les affrontements régionaux en un dialogue politique et des négociations sur le règlement de problèmes précis et tenaces au Moyen-Orient.

Avec le lancement à Madrid, l'année dernière, d'un processus de paix, qui a été très largement appuyé par la communauté mondiale, la question de la réalisation d'un règlement juste et, partant, durable du conflit a enfin quitté le point mort. Nous pouvons aujourd'hui noter avec satisfaction que depuis lors les parties, surmontant les barrières psychologiques qui les séparent, ont manifesté une intention réelle d'en arriver à une solution de compromis qui tiendrait compte des préoccupations de tous et qui aboutirait à un équilibre d'intérêts qui, reposant sur les réalités d'aujourd'hui, serait orienté vers l'avenir. Nous espérons que tous les participants et toutes les parties intéressées continueront à poursuivre une politique réaliste et constructive qui nous fera progresser vers la paix, la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient.

Sept séries de négociations bilatérales directes entre Israéliens et Arabes, y compris les Palestiniens, l'oeuvre de nombreux groupes de travail, la participation du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sont la preuve que le processus de paix a pris son propre dynamisme. En outre, cela a prouvé que ce n'est que de cette manière que l'on peut trouver des solutions réalistes à l'imbroglio du Moyen-Orient, assurer une existence sûre à tous les Etats de la région, garantir l'exercice des droits nationaux du peuple palestinien et, d'une façon générale, établir des relations de bon voisinage et de coopération au Moyen-Orient.

M. Sidorov (Fédération de Russie)

Existe-t-il vraiment une alternative au processus de paix? Nous sommes profondément convaincus que non, étant entendu, certes, que l'on rejette comme une alternative possible le retour à la politique d'affrontement qui s'est déjà montrée stérile.

En ce qui concerne les conditions concrètes et les étapes du règlement, les parties doivent les déterminer sur la base des principes énoncés dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

En Russie, nous nous félicitons des mesures prises pour normaliser la situation au Liban et des progrès accomplis vers l'application des dispositions de l'Accord de Taëf. Nous apprécions grandement les efforts que le Président Elias Hraoui a faits pour tirer le pays de l'état de crise dans lequel il se trouve à la suite de la longue guerre civile. En Russie, nous sommes convaincus que, parallèlement à la poursuite d'une politique pondérée au Liban même, une participation constructive au processus de paix au Moyen-Orient est une condition sine qua non pour restaurer la prospérité au Liban et l'exercice de ses pouvoirs souverains sur tout le territoire libanais. Ainsi que le montre toute l'expérience des relations israélo-libanaises dans le passé, l'application de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité ne peut pas être imposée par la force et nous espérons que les négociations en cours entre Israël et le Liban contribueront à un règlement véritable de la situation complexe du Moyen-Orient.

La course aux armements au Moyen-Orient est, depuis longtemps, un facteur de déstabilisation accrue de la situation déjà complexe dans la région. Par conséquent, il est très important de s'engager résolument dans la voie de la création de la région d'une structure stable de sécurité. Les priorités à cet égard sont évidentes : s'assurer que le Moyen-Orient devienne une zone libre de tous types d'armes de destruction massive et conclure des accords collectifs, avec la participation des acheteurs et des principaux fournisseurs d'armes, surtout des armes offensives, relatifs à une réduction surveillée de l'approvisionnement dans cette région. Il serait de toute évidence utile de poursuivre des initiatives pour renforcer la confiance réciproque, créer des zones démilitarisées et prendre d'autres mesures préventives.

M. Sidorov (Fédération de Russie)

Les activités de la communauté mondiale doivent contribuer à créer une atmosphère propice au succès des négociations. Nous sommes profondément convaincus que c'est là une tâche essentielle de la présente session de l'Assemblée générale.

La délégation russe se félicite de l'atmosphère plus constructive dans laquelle s'est déroulé à la présente session de l'Assemblée générale l'examen de toutes les questions complexes relatives au Moyen-Orient. Si l'on retirait les projets de résolution qui ne correspondent pas aux réalités contemporaines ou qui traitent des questions qui sont examinées dans les négociations en vue d'un règlement du conflit au Moyen-Orient, cela pourrait, à notre avis, contribuer au renforcement de cette atmosphère.

La Russie, qui est l'un des auteurs du processus de paix, continuera à faire des efforts actifs pour parvenir à un règlement global et durable au Moyen-Orient.

Nous n'avons nullement l'intention de minimiser la complexité des problèmes au Moyen-Orient, mais nous sommes convaincus qu'il n'y a pas de problèmes qui ne soient susceptibles d'une solution civilisée répondant aux aspirations et aux espoirs de l'humanité du XXI^e siècle.

La séance est levée à 18 h 30.